

PAYSAGE DE CONSEILS

2013

REVUE ANNUELLE

SÉMINAIRE 2013

LA LOIRE, FÉDÉRATRICE DE NOUVEAUX PAYSAGES ?

ANNIVERSAIRE

LES 20 ANS DE LA LOI PAYSAGE

ATELIERS

PAYSAGISTES-CONSEILS AU QUOTIDIEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AG COMMUNE APCE-ACE



ASSOCIATION DES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT

secretariat@paysagistes-conseils.org
www.paysagistes-conseils.org





Éditorial de Sébastien Giorgis,
président de l'association des paysagistes-
conseils de l'État en 2012-2013.

Année après année, l'association des paysagistes-conseils de l'État (APCE), par son travail de publication, trace un sillon singulier dans le champ expérimental et dans la pensée du paysage français.

La situation spécifique de « paysagiste-conseil de l'État » – de ces femmes et de ces hommes de projets, pratiquants de la conception et de la maîtrise d'œuvre, jouissant de leur indépendance de « libéraux » confrontés à la réalité entrepreneuriale – introduit dans les services de l'État, un regard, une culture, une expertise singuliers qui sont reconnus comme tels.

Entre l'action d'un côté et le conseil ou l'expertise de l'autre, cette pensée sur le projet urbain et sur le projet de territoire s'élabore, pensée qu'il nous revient chaque année de mettre en forme à travers ce travail d'écriture qui mobilise l'énergie, gratitude et généreuse, de ses membres.

Cette publication rend compte des différents temps forts qui ont jalonné cette année : le séminaire ligérien et la confrontation à la grande échelle du projet de territoire ; les événements (et réflexions pour l'avenir) qui ont marqué les 20 ans de la loi Paysage ; les débats et travaux de l'assemblée générale, commune, pour la première fois de notre histoire (cela doit avoir un sens), aux architectes-conseils de l'État (ACE) et aux paysagistes-conseils de l'État (PCE) ; et les productions de nos groupes de travail : le Système d'information sur les paysages (SIP) et la recherche.

Une « festivalisation culturelle » du projet de territoire

Le choix de « La Loire, fédératrice de nouveaux paysages » comme support de notre séminaire (préparé par le groupe animé par Viola Thomassen) est un de ces jalons qui ponctuent ce sillon de la construction d'une pensée théorique sur le paysage. Il nous offrait trois dimensions à explorer : l'échelle géographique (et paysagère ?) du fleuve et de son estuaire comme fondement du projet de grand territoire ; l'intervention culturelle (la biennale d'art contemporain) à cette échelle géographique et paysagère, comme fer de lance du projet métropolitain ; et l'explosion des frontières administratives par la mise en place de la « conférence métropolitaine », comme principe de gouvernance qui permet de réfléchir et d'agir à l'échelle de la géographie telle qu'elle est vécue par les populations.

Comment ces trois inventions fécondes de l'Éco-métropole « Estuaire Nantes-Saint-Nazaire » n'auraient-elles pas séduit les paysagistes-conseils de l'État qui militent à long terme d'année

pour la révélation de la géographie dans le projet de territoire, pour la dimension culturelle de ce projet et pour l'entrelacement des différentes échelles d'approche qui s'accrochent mal des frontières administratives.

Le zoom sur le projet de l'île de Nantes, quant à lui, illustre ce que la démarche du paysagiste (ici, Alexandre Chemetoff) peut apporter au processus du projet urbain : l'invention du « plan guide » qui privilégie le processus vivant et évolutif de la conception urbaine (face à l'immuabilité improbable du « plan de masse ») et l'attention portée aux traces des activités anciennes (ici portuaires), comme fondement esthétique et situé du projet.

« De toutes façons, le paysage est là, il s'impose »

Cette année des 20 ans de la loi Paysage de janvier 1993 nous aura également permis de faire un point d'étape sur le chemin de la mise en œuvre d'une politique de paysage dans notre pays. L'APCE, en organisant (soirée des 20 ans lors du séminaire de Nantes) ou en participant aux événements et aux travaux (concertation ministérielle) sur les apports et les limites actuelles de l'application de cette loi, a contribué aux réflexions qui ont permis d'aboutir à la rédaction du titre spécifique « paysages » de la future loi-cadre sur la Biodiversité.

À Nantes, les contributions de Jean Cabanel (en 1993, chef de la mission du paysage au ministère de l'Environnement), de Régis Ambroise, qui s'est évertué, pour la France, à en transférer l'esprit dans le projet de Convention européenne du paysage, et de Stéphanie Dupuy-Lyon, l'actuelle sous-directrice de la qualité de la vie à la DHUP, déroulent l'enchaînement de ces vingt années et la manière dont leurs enseignements nourrissent les grandes avancées de la nouvelle loi. Parmi celles-ci, la mise en place des « objectifs de qualité de paysages » qui concerneront l'ensemble des actes d'aménagement et l'ensemble des projets de territoire qu'ils soient « remarquables » ou « quotidiens » nous touche particulièrement.

Notre collègue, Jean-Pierre Saurin s'est appliqué à suivre activement tous ces travaux (il représentait l'APCE dans la concertation ministérielle sur le projet de loi) et nous en fait un compte rendu sensible et précis dont la conclusion doit nous conforter dans notre démarche : « De toute façon, le paysage est là, il s'impose ! ».

« N'ayons pas peur du paysage »

C'est par ce titre du discours de Mme Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, que s'est ouvert un autre des temps forts de notre année de paysagistes-conseils de l'État, cette « première » (à laquelle nous invite la nouvelle circulaire du 2 mai 2012 qui cadre nos missions de conseil) d'une

assemblée générale commune entre les architectes et les paysagistes-conseils de l'État. La ministre, en appelant à notre créativité et à notre indépendance, nous y incitait à « apprendre à faire un projet ensemble, à parler le même langage, à aborder toutes les questions de façon globale ».

Des duos de conseils ont alors montré comment nos regards complémentaires enrichissent l'expertise attendue par l'État. Il en devenait parfois presque difficile, à l'écoute des témoignages, de distinguer le paysagiste de l'architecte (nos cultures et nos vocabulaires se seraient-ils autant rapprochés ?), au point que la philosophe Chris Younès en venait à conclure, en évoquant notre « compagnonnage », que « pour être plus performants en tant que professionnels, l'idée est de penser ensemble, co-penser ensemble, pour mieux penser un milieu, d'arriver à se déshabituer des frontières qu'on s'est établies et auxquelles, quelque part, on est condamné à l'université ».

Continuer à tracer le sillon

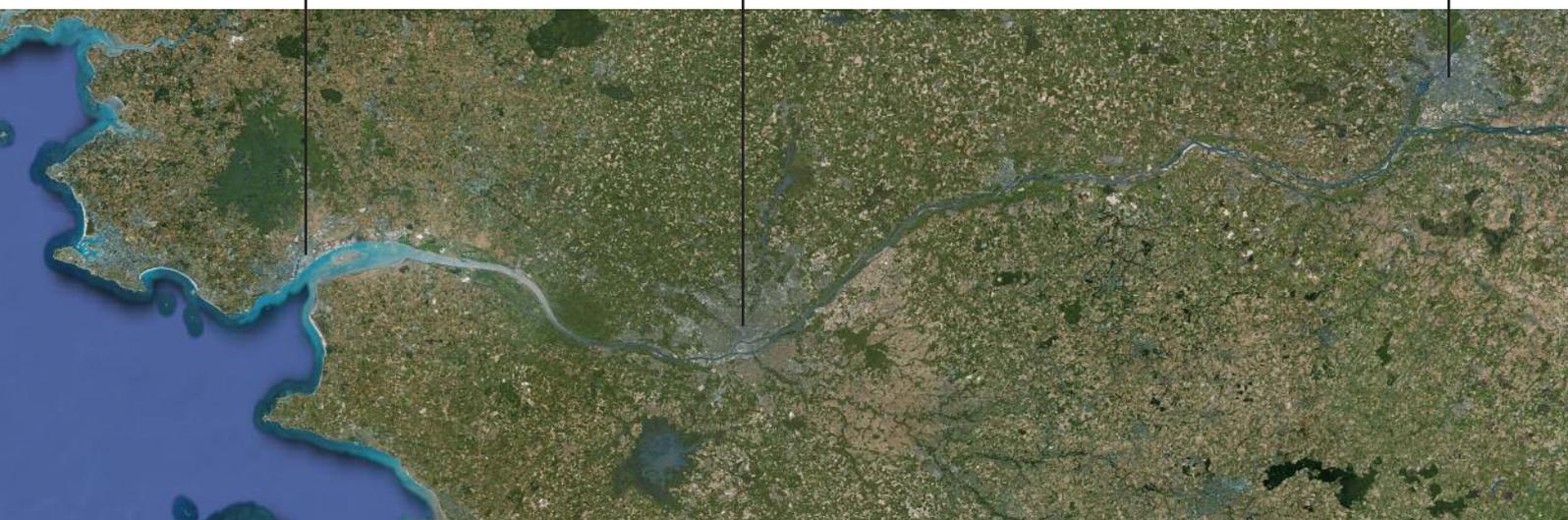
La production d'une pensée du paysage et de propositions au regard des enjeux de leur transformation sous l'effet du développement urbain, de l'évolution des pratiques agricoles, de la transition énergétique ou de la création d'infrastructures nouvelles, est une constante des groupes de travail que l'APCE a mis en place dès l'origine.

Celui qu'anime Catherine Farelle sur la mise en place d'un Système d'information sur le paysage (SIP) se veut être « l'occasion de réinterroger le champ même du paysage, ce qu'il produit, comment et pour qui ». Il s'agit donc, à terme, sur notre site Web reconfiguré à cette fin, de « collecter, classer et diffuser de l'information et des connaissances ». Cette base de données sur les questions de paysage qui réunissent les préoccupations des services de l'État ainsi que les nôtres, pourra être d'un appui précieux au deuxième groupe de travail qui se met en place à l'initiative de Michel Collin sur la question de la recherche en matière de paysage. Celui-ci se propose, dans un premier temps, de « faire un inventaire des institutions de recherche qui s'intéressent au paysage et d'apporter des axes de réflexion sur les besoins et les apports des paysagistes-conseils dans ce domaine ». Ne serait-ce pas l'occasion, après bientôt vingt années d'existence de cette expérience unique en Europe des « paysagistes-conseils de l'État », de contribuer à susciter (et à accompagner) un travail de chercheurs sur nos pratiques et sur les effets de cette politique de l'État sur la transformation des territoires ? Ainsi nous prolongerons les attendus de Madame la ministre quand elle nous désigne comme « les ambassadeurs de l'intelligence des paysages ».

Saint-Nazaire

Nantes

Angers



07 // LA LOIRE, FÉDÉRATRICE DE NOUVEAUX PAYSAGES ?

08 // PAYSAGES DE LA LOIRE // D'ANGERS À NANTES

- ✦ 08 Plan Loire Grandeur Nature, une gouvernance durable // Catherine Soula
- ✦ 10 La Loire, de la Maine à la mer, d'hier à aujourd'hui // Stéphanie Aumeunier
- ✦ 12 Regard d'élus // Yves Joulain, maire de Saint-Mathurin-sur-Loire
- ✦ 13 La vallée de la Loire, des paysages bavards // Nicole Lenevez
- ✦ 15 Table ronde et débats
- ✦ 16 Les espaces inondés d'Angers
- ✦ 17 Parc de Balzac d'Angers

18 // PAYSAGES DE LA LOIRE // DE NANTES À SAINT-NAZAIRE

- ✦ 18 La métropole a une histoire // Stephan Bois
- ✦ 19 Scot de Nantes // Arnaud Robert
- ✦ 21 Reconquête de l'île de Nantes // Patrick Rimbart
- ✦ 23 L'éco-quartier Bottière Chênaie // Céline Coutant & Anne-Sylvie Bruel
- ✦ 24 Les espaces de l'île autour des aménagements d'A. Chemetoff // Clarisse Crouigneau
- ✦ 26 La Petite Amazonie // Claude Figureau
- ✦ 28 « L'Estuaire » le paysage, l'art et le fleuve // David Moinard

31 // LES 20 ANS DE LA LOI PAYSAGE

- ✦ 32 La loi Paysage // Jean Cabanel
- ✦ 33 La Convention européenne des paysages // Régis Ambroise
- ✦ 34 2013, une année importante pour le paysage // Stéphanie Dupuy-Lyon
- ✦ 35 La loi Paysage, prémices d'une culture du paysage // Jean-Pierre Saurin

37 // LES ATELIERS

- ✦ 37 Atelier #1 // L'exercice des missions des paysagistes-conseils de l'État au quotidien
- ✦ 39 Atelier #2 // Pour un système d'information sur le paysage (SIP)
- ✦ 43 Atelier à venir // Recherche en paysage

45 // UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE COMMUNE APCE-ACE

- ✦ 46 N'ayons pas peur du paysage // Cécile Dufлот
- ✦ 47 Historique et de la philosophie des missions de conseil // Catherine Bergeal
- ✦ 48 Binômes PCE-ACE, retour d'expériences
- ✦ 52 La métamorphose // Chris Younès



LA LOIRE, FÉDÉRATRICE DE NOUVEAUX PAYSAGES ?

ACTES DU SÉMINAIRE 2013

Quelle composante de nos territoires évoque plus qu'un fleuve la nature dans sa forme primitive ?

La Loire, mue par l'énergie colossale du mouvement des masses d'eau, a dessiné (et redessine toujours) le socle physique des paysages entre Angers et Saint-Nazaire, en une longue histoire géologique qui est devenue aujourd'hui géographique.

Ici, sur les terres baignées par le fleuve, se sont développés une végétation très généreuse et d'une grande diversité, une faune exceptionnelle et les sols agricoles parmi les plus riches de France.

C'est aussi autour de ce fleuve, ressource en eau et en énergie, moteur de l'économie et des échanges, que se sont concentrées une activité et une vie culturelle intense, avec de nombreux ports, villes et bourgs, dans une relation féconde et à l'origine du caractère exceptionnel des paysages ligériens.

Aujourd'hui la Loire concentre les projets et attire les regards. L'aménagement de l'île de Nantes, l'œuvre Estuaire sont les événements les plus connus, mais le territoire porte une culture contemporaine spécifique, en alliance avec le fleuve, non pas exemplaire car non reproductible, mais qui témoigne de la grande inventivité, de la grande implication des élus et des acteurs dans une nouvelle gestion des territoires « fédératrice de nouveaux paysages ».

Ce séminaire entre Angers, Nantes et Saint-Nazaire a eu pour ambitions :

- ✦ de nous initier aux différents paysages ligériens et leur évolution entre la Maine et l'océan : paysages de la Maine et ses espaces inondables dans la ville d'Angers, paysages du val de Loire entre Angers et Nantes, paysages d'une ville recomposée autour de la Loire à Nantes et, enfin, paysages élargis de l'estuaire, confrontés à l'océan, et « fécondés par l'œuvre Estuaire » ;
- ✦ de comprendre l'histoire politique, l'aventure humaine qui a fait et fera naître les nouveaux paysages ligériens.

LA LOIRE ET L'ESTUAIRE EN CHIFFRES

- ✦ Un vaste bassin-versant qui couvre 1/5^e du territoire métropolitain, soit 118 000 km².
- ✦ Un fleuve qui parcourt plus de 1 000 km.
- ✦ 11 millions d'habitants.
- ✦ 9 régions et 27 départements.
- ✦ 19 villes de plus 30 000 ha, dont Nantes est la plus importante.
- ✦ L'estuaire : 20 000 ha pour une mosaïque de milieux en fonction du degré d'humidité et de salinité.
- ✦ 2 330 ha de vasières (surface diminuée par deux en un siècle) et une grande quantité d'espèces d'oiseaux et de poissons.

PAYSAGES DE LA LOIRE // D'ANGERS À NANTES

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE, UNE GOUVERNANCE DURABLE



Texte rédigé par Catherine Soula, présidente de l'association des paysagistes-conseils de l'État en 2013-2014.

Francis Bacon, philosophe des sciences à la fin du XVI^e siècle, écrivait « qu'on ne commande à la nature qu'en lui obéissant ». On peut penser que la conception collective du Plan Loire Grandeur Nature s'inspire de cette idée. En effet, elle marque le retour à une gestion plus en lien avec le fleuve, avec le territoire et les hommes qui y vivent, après une longue période d'aménagements « durs » sur le fleuve.

Aussi, ici comme ailleurs, l'évolution des territoires donne à réfléchir sur notre manière d'agir, de dialoguer avec le territoire. Et la lecture des paysages est à même de donner les arguments et les pistes d'une politique à la fois plus sage et plus créative.

Le Plan Loire Grandeur Nature est un exemple remarquable de gouvernance « durable » pour laquelle l'État s'est associé

UN PLAN LOIRE SPÉCIFIQUE ENTRE LA MAINE ET LA MER, MIS EN ŒUVRE PAR LE GIP LOIRE ESTUAIRE (OU GIPLE)

Au droit de l'estuaire, entre dynamiques économiques et urbaines et fonctionnalités écologiques, les enjeux de la Loire se concentrent et se confrontent intensément.

Ici, les grands aménagements du XX^e siècle pour renforcer sa fonction portuaire ont profondément modifié son fonctionnement : abaissement de la ligne d'eau ; remontée du front de salinité jusqu'à Nantes et développement de la vase, altérant les usages de l'eau ; perte de fonctionnalité des milieux naturels...

En 1998, la prise de conscience des dégradations de l'estuaire de la Loire conduit les acteurs de l'estuaire à créer la Cellule de mesures et de bilan, devenue GIP (Groupement d'intérêt public) Loire Estuaire en 2004, autour d'une mission d'observation et de diffusion de la connaissance sur la Loire, de la Maine à la mer, en étudiant son fonctionnement physique, ses différentes composantes environnementales et ses usages. Les deux plans Loire successifs verront également se développer les programmes de restauration du lit mineur en amont et en aval de Nantes, ainsi que les logiques de gestion de ce territoire.

aux acteurs économiques, aux collectivités et aux associations pour trouver un moyen de cogérer le fleuve en prenant en compte l'ensemble des enjeux : faire face au risque inondation ; restaurer et valoriser les milieux naturels humides et le patrimoine architectural associés à la Loire ; reconnaître les paysages ligériens et maîtriser leur évolution ; favoriser le développement économique autour du fleuve.

Ce plan soutenu par Michel Barnier, alors ministre de l'Environnement, est né en 1996 à la suite d'une longue période très tendue durant laquelle différentes conceptions d'aménagement du fleuve s'opposaient de façon radicale. L'annonce des grands projets de barrage sur la Loire amont pour prévenir les inondations a notamment été l'élément détonateur pour les associations de protection de la nature mais aussi pour tous les amoureux du fleuve qui constataient de nombreuses dégradations, en particulier l'assèchement drastique de tous les espaces humides connexes au bras principal aménagé en chenal de navigation.

Le premier Plan Loire Grandeur Nature, arrêté en 1996, est un plan d'aménagement durable du fleuve et de ses vals inondables qui engage ensemble l'État, les collectivités locales et les associations. Ce plan a suscité une mobilisation très importante de toutes les parties, et c'est au bout d'un long processus de concertation que les objectifs et enjeux du plan ont pu être déclinés. Ce plan a été ensuite révisé plusieurs fois.

Lors du séminaire, le Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 s'achevait. Il vise à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique et a pour ambition de faire du bassin de la Loire une référence européenne en matière de gestion durable d'un grand fleuve et de son bassin-versant, de ses sources à son débouché dans l'océan.

La mise en œuvre de ce plan constituera un changement radical dans la gouvernance du fleuve, avec l'abandon des projets de barrage, l'effacement d'un barrage existant et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de prévention des risques inondations qui remplace les barrages et qui est fondée sur deux axes complémentaires :

- ✦ le renforcement des digues pour protéger l'habitat et l'économie ;
- ✦ l'information, la diffusion d'une culture du fleuve qui permettent de vivre avec les inondations.

Par ailleurs, le financement et la réalisation d'études pour une connaissance approfondie du fleuve dans toutes ces compo-

santes ont permis de comprendre et de mesurer les différents problèmes liés à l'évolution de l'écoulement des eaux dans le bassin de la Loire.

Ces études mettent notamment en évidence les conséquences des aménagements réalisés pour permettre la navigation, et surtout les multiples modifications des lits mineur et majeur au droit de l'estuaire.

LES 4 ENJEUX PRIORITAIRES DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE 1997-2013

1/ Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents :

- ✦ prévention, protection et réduction de vulnérabilité à travers des programmes coordonnés à l'échelle de bassins-versants, incluant les aspects économiques (Établissement Public Loire) ;

- ✦ travaux de renforcement des digues de Loire appartenant à l'État et travaux de restauration et d'entretien du lit de la Loire (DREAL Centre).

2/ Préserver et restaurer le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces naturels et les espèces patrimoniales : zones humides, biodiversité, poissons migrateurs... (Agence de l'eau Loire Bretagne, appui de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels).

3/ Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable : sites touristiques remarquables, les opérations Loire à vélo... (Conseils régionaux du Centre et Pays de la Loire).

4/ Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve : coordination des travaux de recherche, partage des connaissances, diffusion des données... (Établissement public Loire).

Aussi le Plan Loire Grandeur Nature comporte-t-il une plateforme spécifique pour la Loire entre la confluence de la Maine et la mer, mise en œuvre par le GIP (Groupement d'intérêt public) Loire estuaire, ou GIPLE.

Les trois intervenants de la conférence nous ont donné chacun un éclairage spécifique sur le caractère exceptionnel du fleuve et sa gouvernance remarquable :

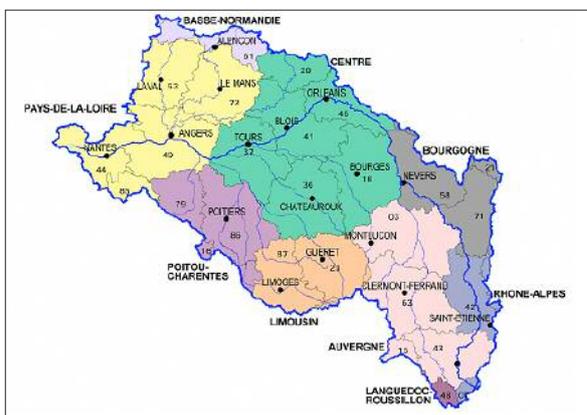
- ✦ **Stéphanie Aumeunier**, en charge de la mission observation et communication du GIPLE, souligne la complexité du fonctionnement hydraulique de la Loire dans l'estuaire, de son histoire récente et des problèmes engendrés par les différentes doctrines d'aménagement.

Elle nous fait découvrir l'étendue des connaissances accumulées sur le fleuve et la qualité du système d'information géographique qui a été conçu pour intégrer toute la richesse et la complexité des données.

- ✦ **Yves Joulain**, président du Syndicat intercommunal d'aménagement Loire-Anjou (SICALA) fait partie des nombreux élus qui sont impliqués dans la mise en œuvre du volet sécurité du Plan Loire Grandeur Nature.

- ✦ **Nicole Lenevez**, directrice du CORELA (Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents) témoigne de la grande originalité de cette structure, créée en 1992 à l'initiative des collectivités locales et dont l'objet est de « contribuer à préserver et valoriser les paysages ligériens et leur biodiversité, informer et sensibiliser ».

Tout en s'inscrivant dans le Plan Loire Grandeur Nature, le CORELA développe des actions spécifiques pour la connaissance des milieux naturels, identifie les composantes à préserver, contribue à l'introduction de nouvelles techniques plus durables comme le génie végétal. Il s'attache également à valoriser le patrimoine associé à la Loire.



Carte du bassin de la Loire, extraite du document stratégique interrégional pour la poursuite du plan Loire Grandeur Nature sur la période 2007-2013.



La Loire vue depuis l'île de Bondésir (Loiret). © CEN Centre

Pour en savoir plus...

 www.plan-loire.fr et  www.loire-estuaire.org

LA LOIRE, DE LA MAINE À LA MER D'HIER À AUJOURD'HUI



Compte rendu de la présentation
de Stéphanie Aumeunier,
chargée de mission observation
et communication du GIPLE

« De la Maine à la mer, l'eau, douce, saumâtre, salée, plus ou moins turbide, marque les usages, les paysages. Dans l'estuaire, la Loire apporte chaque année entre 15 et 45 milliards de mètres cubes d'eau douce qui se mêlent aux 150 milliards de mètres cubes d'eau salée venue de l'océan. Ces eaux vont et viennent dans une géométrie empreinte des interventions humaines. »

Stéphanie Aumeunier

L'estuaire : un système dynamique

En amont d'Angers, la Loire reste contenue par ses coteaux, puis, à partir de Nantes, elle forme un vaste estuaire, où se rencontrent et se mélangent les masses d'eau de l'Atlantique et de la Loire. Ce système dynamique original se combine avec des situations hydrologiques très diverses, liées aux marées journalières, mortes-eaux et vives-eaux, et aux variations fluviales saisonnières, entre crues et étiages. Il génère ainsi des milieux contrastés d'une richesse écologique exceptionnelle et une variété considérable de paysages.

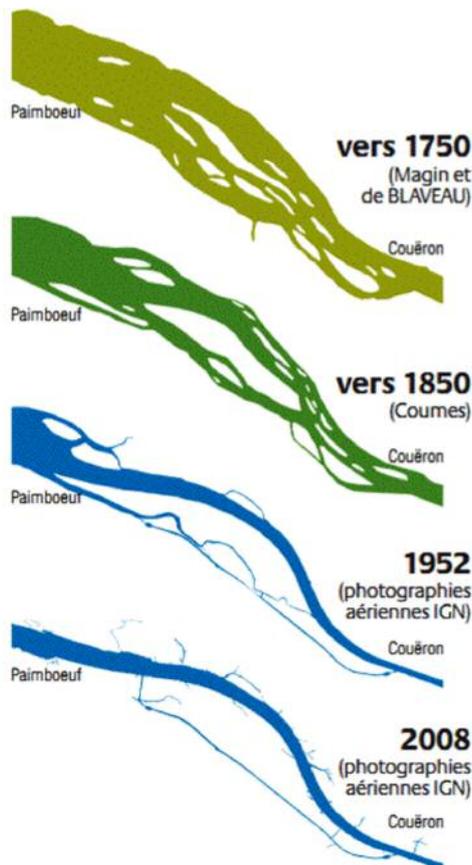
De grands travaux pour rendre la Loire navigable

La Loire, plus grand fleuve de France, est depuis toujours un axe majeur de communication de Nevers à Nantes. Mais la navigation y est périlleuse et difficile. La pente du fleuve est très forte, les courants trop rapides. La Loire s'étale, se divise en multiple bras, qui se comblent et se reforment à chaque crue si bien que le passage des bateaux est sans cesse modifié... C'est ainsi que depuis l'antiquité, la Loire est aménagée. (Lire le très bel article de L. Gallouédec, professeur au lycée d'Orléans au XIX^e siècle, « La Loire navigable », *Annales de Géographie*, n° 25, t. 6, 1897, p. 45-60.)

La technique des digues submersibles est utilisée du Moyen Âge au début du XIX^e siècle. Elle permet de concentrer les eaux sur un chenal sans faire barrage aux crues, mais elle est abandonnée après un vote quasi unanime des bateliers : chenal trop étroit, courant trop rapide ou trop lent à la suite d'un ensablement...

Dès le milieu du XIX^e siècle, les « grands » travaux commencent, avec une priorité donnée au développement industriel et au trafic portuaire.

Au début du XX^e siècle en aval du Bec-de-Maine, un canal latéral à la Loire, le canal de la Martinière, long de 15 km et profond de 6 m, est mis en service. Mais le canal n'est utilisé que pen-



dant une quinzaine d'années seulement. Trop peu profond, il ne pouvait en effet accueillir de gros tonnages ni des bateaux avec des tirants d'eau importants. Il sert aujourd'hui de réserve d'eau et permet l'irrigation des terres maraîchères.

C'est un peu plus tard que de grands aménagements ont profondément modifié le cours du fleuve et transformé le paysage. Ainsi, entre Angers et Nantes, 700 épis ont été construits pour permettre la concentration du flux d'eau et l'approfondissement du chenal. La géométrie du fleuve est alors profondément transformée et simplifiée : rétrécissement et creusement du chenal principal (-3 m à Nantes), comblement de chenaux secondaires, disparitions des îles et des vasières.

En aval de Nantes, d'importants travaux de dragages et d'endiguements ont permis de concentrer dans le même chenal les courants de flot (montée de la mer) et les courants de jusant (reflux de la mer).

Du fait de l'abaissement du lit, la pénétration de la mer augmente et l'extrémité de l'onde de marée, autrefois à Nantes, remonte aujourd'hui 24 km en amont, au-delà d'Ancenis, tandis que le front de salinité s'arrête à Thouaré, soit 18 km plus en amont qu'en 1953. Les marées font ainsi obstacle à l'écoulement du fleuve. Ce n'est que lors des fortes crues que les eaux fluviales sont expulsées en une seule marée. Lorsque la masse fluviale diminue, les courants de flot et de jusant s'annulent, et des dépôts sédimentaires se forment : « bouchons vaseux » ou « crème de vase », selon l'importance relative des courants.

Mais, d'une façon générale, le flot progressant plus fortement que le jusant et la marée remontant plus vite qu'elle ne descend, l'estuaire a tendance à stocker de la matière organique et à s'ensaver. C'est pourquoi des dragages réguliers d'entretien sont pratiqués pour maintenir des cotes de navigation.

Système d'information de la Loire estuarienne (SILES)

Aujourd'hui, les phénomènes d'extension de l'estuaire vers l'amont et la progression de l'érosion du lit sont bien connus. Ils sont étudiés dans le cadre du Système d'information de la Loire estuarienne (le SILES), système très innovant par son approche globale et systémique des milieux, permettant d'aborder des phénomènes complexes, qui associent les données physico-chimiques de l'eau (à partir de 6 stations qui mesurent en continu les variations) avec les données concernant les milieux naturels, les milieux urbains, le patrimoine...

C'est à partir des données du SILES qu'ont été élaborés des scénarios de restauration du lit du fleuve dans une logique de rééquilibrage du fonctionnement de la Loire.

Deux concepts d'intervention possibles sur l'estuaire de la Loire ont ainsi été étudiés :

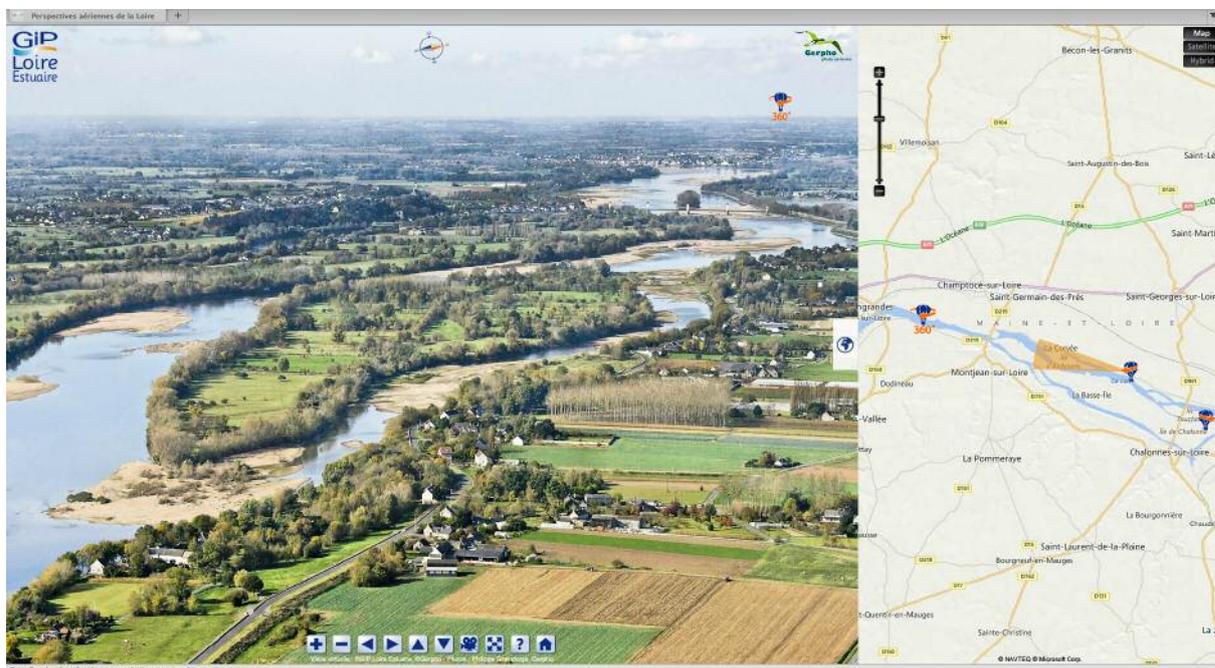
- ✦ agir fortement sur son régime hydraulique avec un ouvrage de « déconnexion ». Il s'agit d'un barrage amovible construit dans le chenal de l'estuaire entre Nantes et Saint-Nazaire. Fermé à marée basse, il permet de maintenir le niveau d'eau en amont. Il s'ouvre quand la marée monte ou pour laisser passer les crues ;
- ✦ agir sur la morphologie de l'estuaire en ouvrant les vasières et/ou les bras morts pour augmenter le « frottement » de l'estuaire, limiter la vitesse de l'onde de marée, diminuer les phénomènes de sédimentation et restaurer des espaces naturels.

Dans le même temps, un ensemble de travaux est mis en œuvre entre la Maine et Nantes pour relever le niveau du lit, après une longue phase d'expérimentation pour évaluer les procédés. Le programme conjugue la réalisation de seuils, la réouverture de bras secondaires et le raccourcissement des épis. Il permet de faire remonter le niveau d'étiage, de diminuer la vitesse du courant, d'augmenter la sédimentation et de faire remonter durablement le niveau du lit.

On voit ici à quel point la gouvernance du fleuve a changé. C'est le résultat d'une responsabilisation politique à tous les niveaux. C'est aussi l'aboutissement d'une longue période d'études pour mieux connaître la Loire. Ainsi le programme d'aménagement ne comporte pas de grands ouvrages, mais une série de mesures correctrices qui s'appuie sur les dynamiques naturelles. Ce mode de gestion innovant devrait bientôt transparaître sur les paysages ligériens.

Pour voir la Loire à 360 degrés

En remontant ou en descendant le fleuve et son estuaire, le GIP Loire Estuaire invite à une découverte aérienne de la Loire. Plusieurs panoramas à 360° sont renseignés et dévoilent quelques extraits des connaissances disponibles sur ce territoire contrasté.



Vue sur l'île de Chalonne, à l'ouest d'Angers. Image extraite du site www.loire-estuaire.org

Pour en savoir plus...

www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1897_num_6_25_5548

www.loire-estuaire.org/la_loire/Grande_visite/visite_loire.html

REGARD D'ÉLU : YVES JOULAIN, MAIRE DE SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE



Compte rendu de la présentation d'Yves Joulain, maire de Saint-Mathurin-sur-Loire.

Sécuriser les habitants contre les inondations, maintenir l'attractivité des bourgs et des villages, protéger la diversité des paysages et la biodiversité : des nécessités parfois contradictoires pour les élus des communes riveraines de la Loire.

Yves Joulain est natif de Couëron (Loire-Atlantique), maire de Saint-Mathurin-sur-Loire et président du Syndicat intercommunal d'aménagement Loire-Anjou (SICALA).

Il est habituel d'entendre dire que La Loire est le dernier grand fleuve sauvage d'Europe. C'est faux car il est peut-être le premier à avoir été endigué. Ses premiers aménagements remontent au V^e ou VI^e siècle.

Aujourd'hui, l'endiguement du fleuve impose aux collectivités d'assurer, en tant que représentantes de l'État, la sécurisation des biens et des personnes. Cette obligation est encadrée par des lois, des textes réglementaires. Entre Montsoreau (en amont de Saumur) et Saint-Julien-de-Concelles (en amont de Nantes), le SICALA représente toutes les communes de moins de 30 000 habitants non intégrées dans un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale). Son rôle est notamment de faire prendre conscience aux élus et aux populations, sans que cela devienne anxiogène, des risques de vivre à côté de la Loire, fleuve pas toujours tranquille...

Apprendre à vivre avec les crues

Depuis 2007, pour protéger les habitants, pour s'assurer que les populations sont sécurisées, toutes les communes du bassin-versant de la Loire et de ses affluents (Erdre, Maine, Layon...), doivent créer des plans communaux de sauvegarde. Les communes doivent être en mesure, par une procédure validée par l'État, d'assurer la sécurisation des habitants, avant, pendant et après la crue. L'« après » est assez compliqué, car on est parfois confronté aux comportements irrationnels de certains habitants qui ne veulent pas, par exemple, quitter leur maison... ainsi que les logiques de gestion de ce territoire.

SE PROTÉGER, SE DÉVELOPPER : DEUX ENJEUX CONTRADICTOIRES

L'application des directives du Plan Loire Grandeur Nature pour la sécurisation des biens et des personnes a un impact direct sur le paysage, l'habitat...

Au quotidien, sa mise en œuvre par les élus est un exercice difficile, dans la mesure où ils ont souvent à concilier des nécessités contradictoires.

Une des priorités des élus est toujours de faire en sorte que leur commune soit et reste attractive, conviviale, qu'elle maintienne sa population.

Dans les communes ligériennes, la loi impose des restrictions à l'extension de l'habitat dans les zones inondables, laissées ainsi à la nature ou à l'agriculture.

Dans le périmètre du SICALA, c'est la majorité des communes qui est concernée par ces zones non constructibles. Souvent, le gel du développement urbain éloigne les activités et nombre de bourgs deviennent des communes « dortoirs » ou sont même dominés par les résidences secondaires.

Ces phénomènes pèsent sur l'évolution des paysages.

La nature regagne ainsi les espaces autour des bourgs endormis et brouille la lecture des sites des anciens ports...

Mais, par ailleurs, la préservation des « vides » pour favoriser l'étalement des crues est-elle une opportunité pour la biodiversité ?

Ne faudrait-il pas construire plus dense sur l'espace non concerné par les crues ?

Pour en savoir plus...

 http://ceser.paysdelaloire.fr/images/stories/etudes-publications/environnement/2012_06_21_avis_val_loire_unesco.pdf

LA VALLÉE DE LA LOIRE, DES PAYSAGES BAVARDS



Compte rendu de la présentation
de Nicole Lenevez, directrice du CORELA

« Le paysage est comme un manteau
d'humanité jeté sur le sol. »

J.-B. Jackson

« Le paysage est une manière de raconter le monde : il exprime tous les liens sociaux, économiques, culturels et affectifs que les hommes entretiennent avec l'espace, la nature, le temps. Dans la vallée de la Loire, le paysage raconte un vécu intimement lié au fleuve et à ses aléas [...] Nous avons proposé trois "Paysages-Référence" à la manière du trait japonais. Chacun y retrouve une partie de SON paysage, mais une partie seulement, ce qui l'invite à la comparaison, à la découverte, à l'analyse. Il s'agit de "La Loire des rencontres", "La Loire des promontoires" et "La Loire des levées". Les éléments constitutifs de ces paysages ainsi que leur organisation dans l'espace ne sont pas nés du hasard. Ils racontent une histoire souvent oubliée ou méconnue que les archives dévoilent pour partie, révélant parfois des aspects inattendus. Cette connaissance du passé, même fragmentaire, replace nos paysages familiers dans une dynamique indispensable à la construction des paysages de demain. Elle redonne du sens aux territoires et à leur expression actuelle. Inondation, économie, dont la navigation, ont donné naissance, directement ou indirectement, à des formes paysagères dont certaines se sont perdues. Le phénomène se poursuit de nos jours. Cette connaissance multicritères permet l'émergence de propositions d'actions qui, elles aussi, retrouvent du sens et s'inscrivent dans une forme dynamique de préservation et de valorisation de paysages vécus. C'est à ce travail que s'attache le Conservatoire depuis 20 ans en proposant un emboîtement des connaissances qui, partagées avec les acteurs de la vallée, favorise la prise en compte des actions proposées par le Conservatoire. »

Nicole Lenevez, responsable du Conservatoire régional de la Loire et ses affluents (CORELA), association 1901, créée à l'initiative du président du Conseil régional en 1991 pour la préservation des paysages de la Loire.

La conservation des paysages et de la biodiversité de la Loire est la principale mission du CORELA. L'étude des paysages et la compréhension de leur évolution permettent de remettre en mémoire leur construction et de leur donner du sens.

C'est aussi une manière très efficace de parler et de partager le paysage avec les habitants.

Après avoir réalisé les analyses paysagères habituelles (points de vue, enquêtes auprès des riverains, concours photos autour des thèmes des « beaux paysages » et des « paysages dégradés »...), un paysagiste, Sébastien Giorgis, a été sollicité. Sa mis-

sion a été de faire ressortir à grands traits les caractères des paysages de la Loire.

Trois paysages-références

✦ La Loire des rencontres correspond à l'estuaire. C'est un territoire très horizontal où se rencontrent la terre, l'eau et la mer. Près de l'océan, il y a des paysages de pêcheries, d'étiers et d'écluses, des paysages créatifs (la biennale Estuaire), de grandes prairies, de la vase... Ce paysage peut être très coloré par l'activité de pêche. Le canal de la Martinière s'y présente comme une composante importante.



La Loire des rencontres – © CORELA 2007. Illustrations Soazig ZZ

Ce qui caractérise aussi ce secteur aval de la Loire, c'est le grand contraste qui existe entre la rive droite, très marquée par l'activité industrielle, et la rive gauche où dominent les prairies. Nantes joue le rôle d'espace de transition entre la Loire des rencontres et la Loire des promontoires, plus en amont. Une partie des berges de Nantes accueille l'habitat de l'angélique des estuaires, espèce très rare et très suivie.

✦ La Loire des promontoires, de Nantes à Bouchemaine, est caractérisée par ses coteaux et les très beaux points de vue qu'ils offrent sur le fleuve et ses îles. Ces dernières sont nombreuses et inondables, parfois habitées, toujours cultivées et entretenues. Dans ce territoire, les habitants ont un accès intime, individuel au fleuve grâce à des passages souvent cachés.



La Loire des promontoires – © CORELA 2007. Illustrations Soazig ZZ

Les quais jouent un rôle important dans le paysage (comme à Ancenis) mais ont été souvent abandonnés et dégradés. Avec Voies navigables de France (VNF), le Conservatoire a restauré 80 % du linéaire de quais. Leur appropriation par les habitants a été immédiate (animations, bateaux). Ce sont des lieux de contact importants avec le fleuve.

Pour en savoir plus...

 www.corela.org/actions/reperesdecruces.html

Dans cette portion de la vallée, le site classé en zone Natura 2000 de la Corniche angevine est le plus vaste ensemble inondable. Exceptionnelle par ses paysages, la Corniche l'est aussi par la manière dont on y « vit » l'inondation. Un savoir-faire (architecture et agriculture), une connaissance (surveillance du fleuve), un savoir-vivre spécifique s'y sont développés dans un rapport étroit avec le phénomène des inondations.

✦ La Loire des levées s'offre ici complètement au regard grâce aux deux routes qui la longent, en crête et en pied de coteau. Les paysages y sont fabuleux (Saumur et son château en hauteur, villages contre les coteaux, habitat troglodytique...). La Levée est le nom de la digue construite aux environs du XI^e siècle. Elle a été constamment percée pour donner accès au fleuve. Les villages de la rive droite qui s'appuient sur cette Levée pré-



La Loire des levées – © CORELA 2007. Illustrations Soazig ZZ

sentent de nombreuses particularités (les églises ne sont pas toujours orientées à l'est mais regardent plutôt la Loire ; présence d'encoches, aménagements spécifiques que l'on peut fermer si la Loire monte, repères de crues, patrimoine des connaissances sur les crues...). Le fleuve sculpte le sable des rives ou des grèves créant des abris pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Loire des rencontres, des promontoires et des levées... Pour Nicole Lenevez, les appellations des trois grands paysages de la Loire à partir d'Angers sont désormais passées dans le langage courant. Devenues identitaires, on les voit réapparaître dans de nombreux documents ou études et elles facilitent souvent le dialogue autour des paysages.

L'économie (navigation et agriculture) et l'inondation : les deux moteurs de construction et de l'évolution des paysages de la Loire

Grâce à de nombreuses sources anciennes, cartes, rapports de militaires, documents pour la mise en navigation de la Loire, on a pu constater que le paysage de la Loire a constamment évolué. La navigation, l'agriculture ont été les principaux facteurs économiques de ce changement, aux côtés des actions menées pour contrôler les inondations. La construction de quais ou l'obligation d'utiliser l'ardoise pour les couvertures des maisons sont aussi d'autres facteurs, plus marginaux mais sensibles, de la transformation des paysages ligériens.



Entre coteau, levée, marais et fleuve, les paysages ligériens montrent leur diversité. Carte extraite de www.corela.org © CORELA 2007. Illustrations Soazig ZZ

TABLE RONDE ET DÉBATS

Animation : Catherine Soula, paysagiste-conseil.

Participants :

- ✦ Nicole Lenevez, directrice du CORELA (Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents) ;
- ✦ Stéphanie Aumeunier, en charge de la mission observation et communication du GIPLE (Groupement d'intérêt public Loire estuaire) ;
- ✦ Françoise Bosc, paysagiste-conseil à la DDT 28, concepteur de l'atlas des paysages du Maine-et-Loire ;
- ✦ Michaël Ripoche, paysagiste-conseil à la DREAL Basse-Normandie et concepteur de l'atlas des paysages de Loire-Atlantique.

Le Plan Loire Grandeur Nature : un plan de gestion équilibré pour le paysage ?

Pour Stéphanie Aumeunier, le Plan Loire est un plan global qui comporte plusieurs volets (protection, économie, milieux, recherche...) à l'échelle du bassin-versant de l'estuaire. Il s'agit davantage d'un outil financier et de contractualisation entre l'État et les régions que d'un projet. L'aspect novateur du plan tient surtout à son échelle (un bassin-versant) qui permet d'aborder des problématiques aussi importantes que celle des ressources en eau potable. L'avenir de ce plan n'est pas pour autant assuré, du moins dans la configuration actuelle.

Pour Nicole Lenevez, le Plan Loire risque d'être réduit dans son échelle, et sa gouvernance modifiée, mais en raison de son ampleur, du nombre de structures qu'il associe, il sera sans doute reconduit.

Quant à Catherine Soula, elle souligne que si l'État, dans son fonctionnement pyramidal, est très attentif aux problèmes de protection et de développement économique, de nombreuses structures locales, notamment le GIP Loire Estuaire ou le CORELA, ont des approches et des fonctionnements plus interdisciplinaires et « horizontaux » qui permettent d'aborder globalement les enjeux de la Loire et notamment ceux du paysage.

Deux « Loire », des paysages et des enjeux différents

La Loire est devenue urbaine, notamment en amont d'Angers. La problématique de l'étalement urbain côtoie celle de la désertion de certains bourgs inondables au profit d'une urbanisation des coteaux, moins contraints.

Pour Françoise Bosc et Michaël Ripoche, Angers est à la charnière de deux systèmes paysagers contrastés.

Pour Françoise Bosc, en amont d'Angers, le val de Loire est classé Patrimoine mondial de l'Unesco (280 km, de Sully-sur-Loire [45] à l'est d'Orléans, jusqu'à Chalonnes, à l'ouest d'Angers). De manière assez catastrophique, les nouvelles constructions y prennent le plus souvent la forme de lotissements sur les coteaux, là où il n'y a plus de contraintes par rapport aux inondations.



De gauche à droite : M. Ripoche, S. Aumeunier, N. Lenevez, C. Soula, F. Bosc.

Pour Michaël Ripoche aussi, la Loire en amont traverse les calcaires du Bassin parisien qui prennent fin aux portes d'Angers. La Loire en aval d'Angers devient « armoricaine » et se heurte à des barrières physiques comme le sillon ardoisier ou le sillon de Bretagne. Derrière, ce sont les marais de Brière, de Guérande. D'est en ouest et du sud au nord, ces conditions géologiques créent des conditions de paysages très différentes, avec lesquelles varient les formes architecturales, les matériaux... Angers se trouve ainsi en position de charnière, à la jonction de toutes ces variables.

À Angers au XX^e siècle, le développement urbain et économique a tourné le dos au fleuve ; une 2x2 voies s'est implantée entre la vieille ville, au pied du château et la Maine. Aujourd'hui, le défi est de réinvestir le fleuve.

Une question est soulevée dans la salle sur la nécessité de poursuivre la construction en zone inondable. Quelles formes urbaines pour concilier paysages, accessibilité, sécurité ?

Nicole Lenevez indique que le PPRI de Nantes a apporté des éléments en ce sens. Michaël Ripoche indique également un travail réalisé en Indre-et-Loire sur la manière de construire (habitat et activités) en zone inondable.

Du concept du « savoir-vivre inondation » et du rôle de l'État

À la demande de la salle, Nicole Lenevez apporte des précisions sur le concept du « savoir-vivre inondation ». Derrière une levée, la plupart des habitants se sentent très protégés, à l'abri des inondations. Quand une levée se rompt, la situation devient par définition catastrophique puisque la population n'a pas été préparée à l'inondation, n'a pas anticipé... En revanche, sans protection de la digue, on développe un savoir, un savoir-vivre et un véritable « plaisir » de l'inondation. On « jouit » des changements de paysages comme de la solidarité entre les habitants créée par l'inondation. Aujourd'hui, les anciens habitants essaient avec plus ou moins de succès de transmettre aux nouveaux leur savoir et leur savoir-vivre des inondations. Cette connaissance et sa transmission sont à encourager et constituent une autre richesse des paysages ligériens.



LES ESPACES INONDÉS D'ANGERS UNE CHANCE POUR CÔTOYER LA NATURE EN CŒUR DE VILLE ?

La ville d'Angers est construite sur la rive gauche de la Maine, rivière de 12 km de longueur, entre la confluence de la Mayenne et de la Sarthe au nord et la confluence avec la Loire au sud. Le triangle entre Angers, la Maine et la Loire est un des plus prestigieux espaces horticole et maraîcher de France.

Une identité associée aux rivières

Le territoire s'identifie aux nombreux fleuves et rivières qui y confluent : la Loire, la Mayenne, la Sarthe, le Loir et la Maine. Avec leurs zones inondables, ils couvrent environ 90 km², soit 18 % du territoire de la métropole. Les bords de rivières sont très souvent accessibles, aménagés et constituent des lieux de loisirs privilégiés, directement associés aux zones d'habitat anciennes et récentes, avec environ 60 km d'itinéraires de randonnée dans les basses vallées.

Des espaces de nature connectés

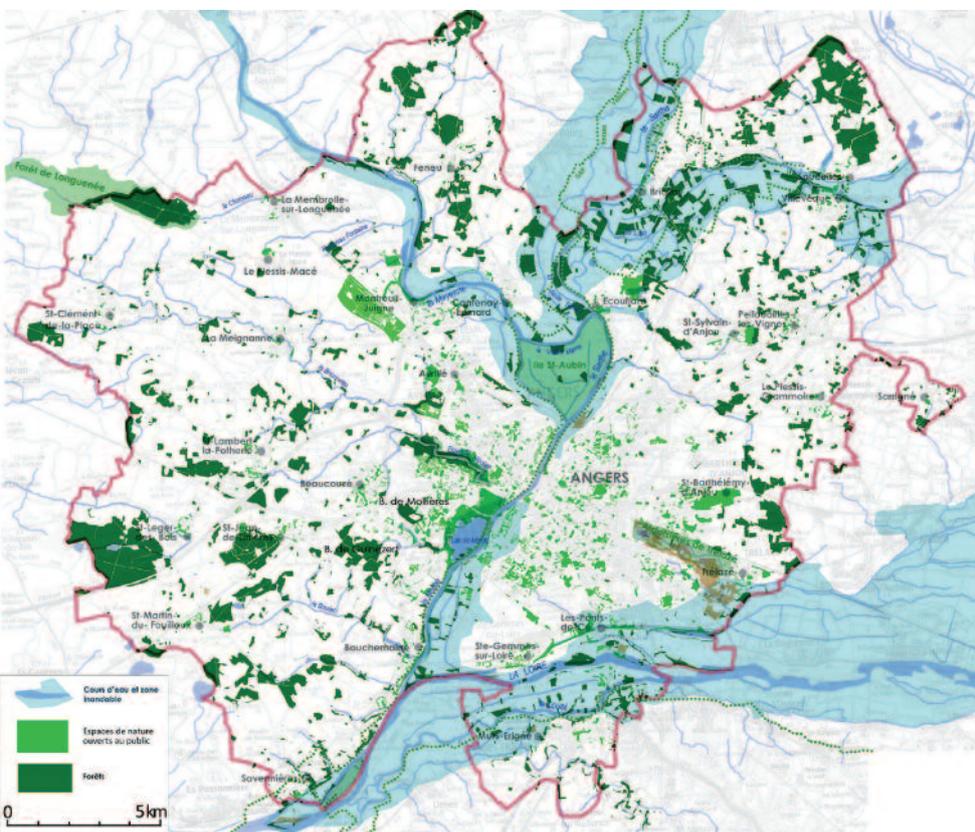
Sur le quart sud-ouest de l'agglomération, 430 ha de plans d'eau, parcs et forêts sont interconnectés. Ils constituent une réserve de biodiversité et un maillon essentiel de la trame verte et bleue de l'agglomération. Parcours de sentiers et de pistes cyclables revêtus, ces espaces constituent des liaisons douces structurantes, notamment pour le pôle Angers-Technopole.

Cet ensemble comporte :

- ✦ LES PARCS DE BALZAC ET LAC DE MAINE : zones d'expansion de la Maine, anciennes gravières aménagées en lac, anciennes décharges d'inertes... Ces deux parcs s'étendent sur plus de 300 ha d'eau, de prairies et de bosquets. Ils sont équipés de plusieurs aires de jeux, d'une plage et d'un centre nautique et d'une Maison de l'environnement. C'est un des lieux les plus réputés d'Angers.
- ✦ LES PARCS SAINT-NICOLAS ET GARENNE (Ville d'Angers) ET DE LA HAYE (commune d'Avrillé) : aménagés dans un vallon étroit de part et d'autre de l'étang Saint-Nicolas, creusé au X^e siècle par l'activité des ardoisières, ce site est classé. En grande partie boisé, très escarpé, il conserve la mémoire de grandes ardoisières. Il associe des milieux naturels très diversifiés soumis à une gestion très attentive avec, notamment, un système de nettoyage des bois par traction animale (chevaux de traits spécialisés dans le débardage de bois).
- ✦ LE PARC DE GARENNE, acheté par la Ville a été aménagé par le paysagiste R. E. André en 1936. Il est fermé la nuit et comporte un petit parc animalier (daims, chèvres...) et une très grande aire de jeux.

✦ Le PARC DU BRIONNEAU (communes d'Angers et Beaucouzé), en amont du précédent, comporte de grands bois et landes.

✦ La COULÉE VERTE DE MOLIÈRES ou vallon de l'Hermitage, vallon aménagé en espace « nature » (prairies, haies), est parcouru par un ruisseau intermittent, qui remonte au cœur du quartier Molières sur plus de 1 700 m.



Carte réalisée par Catherine Soula, PCE DRIEE. Extraite d'une étude pour le programme de coopération européenne Parkatatlantic, pilotée par la Ville d'Angers.

PARC DE BALZAC D'ANGERS

À proximité du centre-ville et de zones d'habitat dense, le parc de Balzac est un exemple rare d'espace naturel aménagé au cœur d'une ville. Fanny Maujean, directrice du service des parcs, jardins et paysages de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole, conduit la visite du parc, alors en grande partie immergé par les crues et sous une pluie battante et continue...

L'agglomération d'Angers (Angers Loire Métropole) comprend 32 communes qui ont conservé leur compétence « espaces verts ». L'agglomération a sous sa responsabilité cinq grands parcs (dont le parc Balzac et le parc des Ardoisières) et les espaces publics des zones d'activité.

La ville d'Angers dispose d'un patrimoine de 550 ha d'espaces verts, d'une grande diversité. Ville d'excellence pour son patrimoine de parcs, jardins et d'espaces nature, Angers est la première ville verte de France avec 51 m² d'espaces verts par habitant et renouvelle constamment ses méthodes de gestion pour augmenter la biodiversité, économiser l'eau et l'énergie, améliorer le développement et les conditions de vie des arbres en ville, innover dans le fleurissement... elle arrive notamment au bout de son programme « zéro phyto ». L'ensemble de l'agglomération a reçu le label Éco-Jardin, référence de gestion environnementale.

Onze espaces thématiques

En 1995, les 50 ha du futur Parc de Balzac ont été transformés en « site naturel aménagé ». Situé dans un bassin d'expansion de la Maine, l'espace était occupé pour moitié par des prairies naturelles inondables et pour l'autre moitié par d'anciennes décharges de matériaux, lieux qui ont dû être réhabilités. La conception du parc a été réalisée en interne par la direction des parcs, jardins et paysages d'Angers et les travaux partagés entre des entreprises privées et la régie.

Le parc est composé de 11 espaces thématiques (frayères à brochets, vergers à oiseaux, collection de chênes, jardins familiaux – la ville propose 1 000 parcelles de jardins familiaux dont une centaine dans le parc de Balzac –, une saulaie, des bois de couleur, etc.) qui lui procurent une grande richesse écologique. Le site, labellisé « Refuge LPO », accueille plus de 86 espèces d'oiseaux et plus de 150 espèces végétales.



Une gestion écologique

La gestion différenciée consiste à définir un entretien spécifique pour chacun des milieux, en favorisant la biodiversité et en protégeant les espèces à enjeux. Par exemple, la fauche tardive permet notamment de préserver une espèce d'oiseau emblématique, le râle des genêts, espèce indicatrice qu'on retrouve sur les basses vallées.

La gestion du parc fait appel à des techniques animales, manuelles et mécaniques. Comme dans l'ensemble des espaces verts de l'agglomération, aucun pesticide n'est introduit. L'essentiel de l'entretien des prairies humides est « confié » à des vaches *Highlands Cattle*, des baudets du Poitou et des ânes du Cotentin. La vache *Highlands Cattle* – qui n'est pas une espèce locale – a été choisie pour sa capacité à rester toute l'année dehors.

La direction des parcs et jardins d'Angers possède par ailleurs une centaine de bêtes (vaches, ânes, moutons et chèvres dont s'occupe spécifiquement un animalier) et contribue ainsi à la préservation des espèces domestiques locales.

COMPOSITIONS ET AMBIANCES

L'ensemble du parc est subdivisé en chambres vertes de dimensions et de formes variées, avec des ambiances végétales contrastées. Les chenaux et fossés inondables, le ruisseau du Bonneau (toujours en eau), les prairies et bois livrent une palette très diversifiée de plantes des lieux humides...

La composition contemporaine structure discrètement ce décor très naturel, en grande partie inondable (moitié nord-ouest). Les plantations d'alignements et d'arbres isolés complètent une structure végétale naturelle préexistante composée de bois, haies, prairies, prairies humides et marais. Elle comporte également des motifs topographiques diversifiés comme les « dunes » dont le contour se découpe de façon remarquable lors de la montée des eaux en hiver.

La barrière qui délimite les grands pâturages ouverts, conçue aussi comme un objet d'art, permet d'identifier et d'orienter toute la composition du jardin.

La liaison avec le parc et la maison de retraite Saint-Nicolas est mise en scène par une allée bordée d'un double alignement axée sur l'entrée du parc. Au nord du parc, les jardins familiaux constituent une trame quadrillée très colorée, desservie par des allées piétonnes. La quiétude des jardiniers est préservée par un réseau de haies vives. En revanche, dans les espaces situés en limite sud, le long du boulevard de l'Atlantique, l'ambiance reste fortement dominée par le bruit de la circulation.

PAYSAGES DE LA LOIRE // DE NANTES À SAINT-NAZAIRE

Depuis plus de 20 ans, Nantes et la métropole ont fait évoluer le paysage industriel de l'estuaire vers un espace urbain « aimable » et vivant, préservant les espaces libres. Entre planification à l'échelle de la métropole, aménagements de l'île de Nantes, zone Natura 2000 en centre-ville et éco-quartier dense, la deuxième journée du séminaire de l'association des paysagistes-conseils de l'État a proposé un échantillon des méthodes utilisées dans la métropole nantaise. Avec, comme fils rouges, la Loire, la culture et l'art contemporain. En introduction de la journée Stephan Bois, Arnaud Robert et Patrick Rimbart présentent les outils et la philosophie de la Ville face aux enjeux du paysage ligérien et ses mutations.

LA MÉTROPOLE A UNE HISTOIRE



Compte rendu de la présentation de Stephan Bois, urbaniste, directeur du syndicat mixte du Scot de la métropole de Nantes-Saint-Nazaire

Comment le paysage remarquable de l'estuaire a-t-il aidé à structurer, à organiser et à planifier un territoire où deux villes s'opposaient ? Quel processus de planification ? Quelle gouvernance aujourd'hui ? Alors que le paysage fluvial de la Loire était peu reconnu à l'origine, il a, à partir des années 1980, été au cœur de la mutation de son territoire. Il est ainsi devenu une épine dorsale qualifiant le cadre de vie de deux grandes villes : les zones inondables sont devenues des parcs et, vice-versa, l'estuaire s'est transformé en musée à ciel ouvert.

De la planification au projet, l'estuaire est l'élément fédérateur, soit pour unir les deux grandes agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire autour d'un projet commun (ce qui ne réussit pas à toutes les métropoles), soit pour concilier l'urbain avec la nature à travers la présence de forêts urbaines ou de réserve naturelle comme la Petite Amazonie en centre-ville.

La métropole de Nantes-Saint-Nazaire est un grand territoire dont la surface est équivalente à celle des communautés urbaines de Lille ou de Lyon – ou encore, hors de nos frontières – de celui du Grand Londres. Cette métropole à « deux têtes », qui connaît une forte dynamique de développement, est unie dans un espace géographique où l'estuaire de la Loire joue le rôle de matrice du projet, confirmant l'importance essentielle de la géographie et du paysage.

Initié par l'État dans les années 1960, avec la création de l'OREAM (Organisme régional d'études et d'aménagements de l'aire métropolitaine) de Nantes-Saint-Nazaire, en charge d'établir un schéma de développement (répartition des habitants et

des activités) de l'aire urbaine, le rapprochement de Nantes et Saint-Nazaire a été relancé dans les années 1980. Mais c'est en 1989 que le cap du développement de la métropole est fixé et « institutionnalisé » par Jean-Marc Ayrault et Joël Batteux, respectivement maires de Nantes et de Saint-Nazaire, lors de leur descente conjointe et symbolique du fleuve.

L'évidence économique et celle de la puissance imaginaire et identitaire de l'estuaire ont favorisé une approche globale du développement, une stratégie centrée sur des projets clés, des acteurs et des gouvernances multiples et des lieux et modes de discussions souples et informels comme la conférence métropolitaine. La première, qui s'est tenue en 1999, en est aujourd'hui à sa cinquième édition.

L'estuaire et son système complexe de cours d'eau et d'étières qui irriguent plus de 40 000 ha de zones humides, constituent

MÉTROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE : DES REPÈRES

- ✦ Années 1960 : Création de l'OREAM (Organisme régional d'études et d'aménagements de l'aire métropolitaine) de Nantes-Saint-Nazaire, à l'initiative de l'État, en charge d'élaborer un schéma directeur de l'aire métropolitaine à l'horizon 2000.
- ✦ Première coopération entre Nantes et Saint-Nazaire autour de l'industrie et du port pour la constitution d'un pôle industrialo-portuaire (implantation d'un terminal méthanier, maintien de la raffinerie, fusion des ports de Nantes et de Saint-Nazaire).
- ✦ 1989 : constitution de l'Association communautaire de l'estuaire de la Loire (Acel).
- ✦ 1999 : Première édition de la Conférence métropolitaine qui réunit 82 maires de l'estuaire.
- ✦ 2000-2001 : loi SRU et création des intercommunalités nantaise et nazairienne, dotées toutes deux d'un conseil de développement. Deux Scot.
- ✦ 2003 : Création du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (Scot) de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, 5 Scot et 100 élus.
- ✦ 2004 : Création du GIP Loire Estuaire, outil de connaissance de l'estuaire et de renaturation du fleuve.
- ✦ 2007 : signature du Scot de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, qui constitue l'un des plus grands schémas de cohérence territoriale français.
- ✦ 2007-2009-2012 : biennales d'art contemporain Estuaires.

le cœur de la métropole Nantes-Saint-Nazaire. S'étendant sur plus de 100 km de long et de 50 km de large, la métropole compte 80 % d'espaces naturels et agricoles non construits. Avec ses 35 000 ha de zones Natura 2000, l'estuaire de la Loire constitue le « joyau » de cet écrin naturel métropolitain.

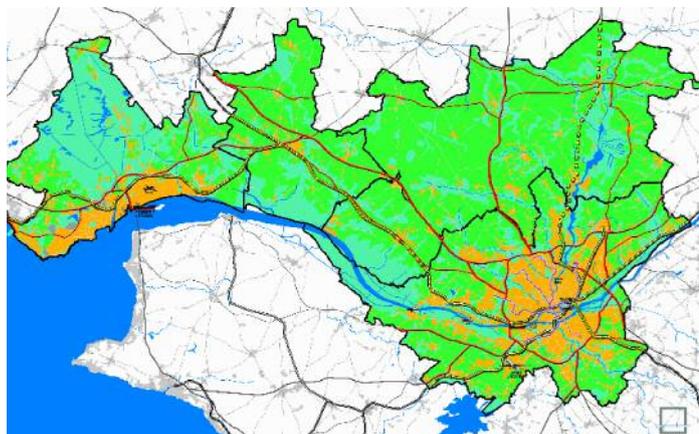
Au cours des deux dernières décennies, la métropole s'est transformée, symboliquement et physiquement, par des projets de nature très variée, imaginés à cette échelle. Chacun à sa propre stratégie, en consonance avec celle de l'estuaire. Des projets urbains ambitieux (ville-port à Saint-Nazaire, île de Nantes...) retournent les villes vers le fleuve, redonnant vie à ses rives :

- ✦ la biennale d'art contemporain Estuaire 2007-2009-2012 marque la reconquête de l'estuaire par l'art ;
- ✦ un Scot unique, approuvé à l'unanimité en 2007, au lieu de deux initialement envisagés scelle cet éco-métropole.

Aujourd'hui, le pôle métropolitain permet le travail stratégique du Scot mais aussi le développement d'une coopération renforcée entre les intercommunalités par la mise en œuvre d'actions communes.

C'EST QUOI UNE ÉCO-MÉTROPOLE ?

Nantes et Saint-Nazaire forment un duo de métropoles. Entre les deux cités, des villes et des villages partagent avec elles un destin commun. Celui de devenir une éco-métropole, c'est-à-dire une ville du XXI^e siècle, à la fois dynamique sur le plan économique et respectueuse de la nature, de l'agriculture et du patrimoine industriel. Au bord de l'estuaire de la Loire, cet ensemble de 100 km de long et de 50 km de large dessine déjà les contours de ce que pourrait être cette éco-métropole.



Nantes et Saint-Nazaire, deux agglomérations qui structurent une métropole estuarienne.

SCOT DE NANTES / REGARD SUR L'AGRICULTURE ET LES ESPACES NATURELS DE L'ESTUAIRE

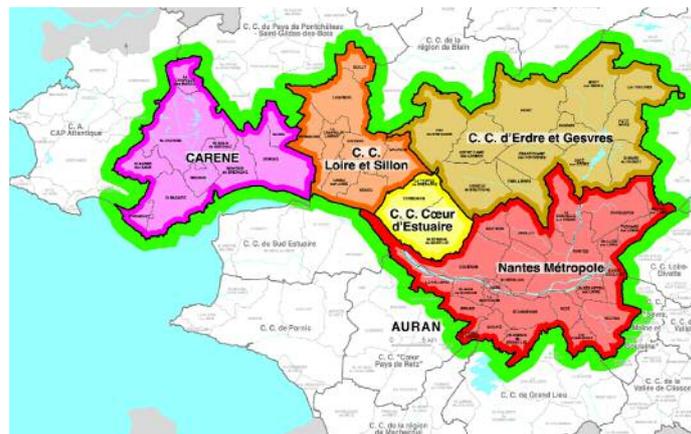


Compte rendu de la présentation d'Arnaud Robert, chef de projets à l'agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise.

Depuis bientôt trente ans, l'agglomération nantaise se soucie de l'avenir de son territoire agricole. L'enjeu est de taille puisque, sur une surface de 53 000 ha, 60 % sont constitués d'espaces agricoles et naturels. L'étalement urbain a largement grignoté le territoire de la métropole avec le développement des lotissements, de zones d'activité et commerciales, d'équipements

LE SCOT EN CHIFFRES

- ✦ 5 intercommunalités.
- ✦ 57 communes.
- ✦ Près de 800 000 habitants.
- ✦ Près de 400 000 logements.
- ✦ 1 659 km² dont près de 80 % d'espaces naturels et agricoles.
- ✦ 32 000 ha de zones Natura 2000.
- ✦ 20 km de côtes.
- ✦ 200 km de rives de Loire.
- ✦ 350 000 emplois.
- ✦ Plus de 200 km de voies ferrées opérationnelles.
- ✦ Plus de 1 100 exploitations agricoles.



Le territoire du Scot de Nantes.

Pour en savoir plus...

 www.nantessaintnazaire.fr

et d'infrastructures. En cinquante ans, l'emprise de l'espace urbanisé a plus que triplé.

Le regard sur l'espace agricole change progressivement. Il ne s'agit plus seulement d'un espace productif, économique et nourricier; d'une réserve foncière, mais il joue aujourd'hui un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité qui a son influence sur l'identité du territoire façonnant les paysages. Il répond au besoin social des citoyens de « nature en ville » ainsi qu'à la demande de proximité entre producteurs et consommateurs. Le nouveau regard ainsi proposé par le Scot est celui de la ville territoire, où l'armature verte, agricole et naturelle protégée, participe à la forme de la ville et de ses grands équilibres. Dans cette vision écosystémique, la ville bâtie économise son espace et se recentre autour de ses pôles urbains et de ses transports collectifs. Les espaces agricoles sont protégés, quelques-uns, vastes et trop enclavés, sont les lieux de projet de forêts urbaines.

Deux actions principales en faveur des espaces agricoles et naturels dans le Scot

✦ LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS OU AGRICOLES DANS LE SCOT

Un des objectifs du Scot est de réduire la consommation d'espaces naturels ou agricoles. Sur la période 2004-2009, cette consommation d'espaces par l'urbanisation a baissé de 13 % par rapport à la période 1993-2004.

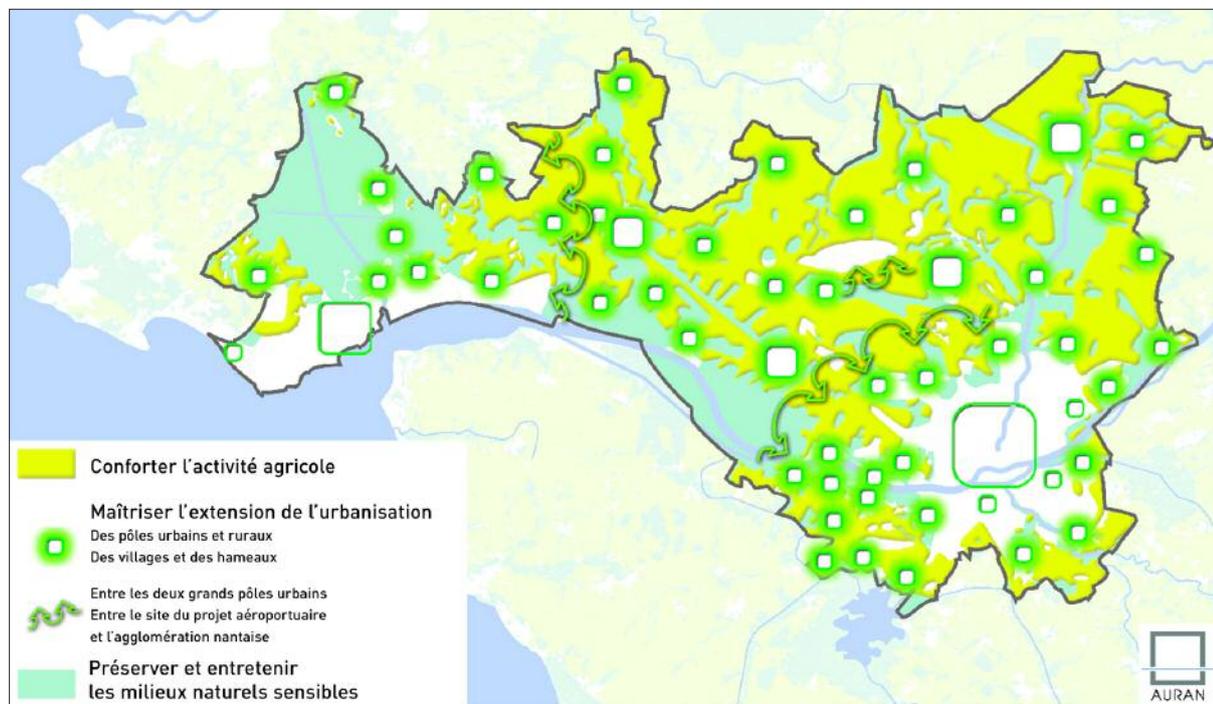
✦ LA PÉRENNISATION DES ESPACES AGRICOLES : LES PEAN

Le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) est un dispositif législatif de protection des terres naturelles et agricoles destiné à pérenniser, sur le long terme, les espaces périurbains. Ils sont portés par les conseils généraux.

Le département de la Loire-Atlantique a constitué en 2009 sur le secteur Cens / Gesvres / Erdre un périmètre de protection de 19 300 ha sur 11 communes. Son objectif est, notamment, de protéger durablement les espaces agricoles et naturels situés aux portes de l'agglomération et de maîtriser ainsi l'étalement urbain. Le maintien de l'agriculture et le développement de pratiques respectueuses de l'environnement renforcent les incidences positives sur les milieux naturels – entretien des paysages, gestion respectueuse des milieux aquatiques – qui devraient limiter les phénomènes d'inondation, par exemple.

Préserver un territoire agricole pérenne et maîtriser l'extension de l'urbanisation :

- ✦ en confortant l'activité agricole ;
- ✦ maîtrisant l'extension de l'urbanisation ;
- ✦ préservant et entretenant les milieux naturels sensibles.



RECONQUÊTE DE L'ÎLE DE NANTES HISTOIRE ET PROJETS



Compte rendu de la présentation de Patrick Rimbart, maire de Nantes.

Depuis 1989, Patrick Rimbart est au cœur des transformations des paysages de sa ville. Dans ce grand projet qui, depuis 20 ans, mobilise élus, urbanistes, paysagistes, mais aussi artistes et habitants, la reconquête de l'île de Nantes tient, au propre comme au figuré, une place centrale. Avec autant d'enthousiasme que de sensibilité, le maire de Nantes livre ici sa géographie et son histoire.

LE PROJET DE L'ÎLE DE NANTES EN DATES

- ✦ 1989 : acquisition du site des chantiers par la Mairie.
- ✦ 1991-1993 : étude urbaine confiée à Dominique Perrault et François Grether. Objectif : analyse urbaine de la partie ouest de l'île, encore nommée « Sainte-Anne » ; proposition d'aménagement et reconquête des friches.
- ✦ 1995 : arrivée de Laurent Thierry à la tête du District de l'agglomération nantaise.
- ✦ 1995-1999 : « le temps d'attendre ». Période de réflexion, « digestion » du traumatisme sur la fermeture des chantiers, diagnostic sur les rives de Loire mené par les services de la Ville et l'agence d'urbanisme. Élaboration des orientations pour l'étude de définition.
- ✦ 2000-2009 : Alexandre Chemetoff remporte le marché de définition en 1999 et propose son Plan guide.
- ✦ 2010 : Marcel Smets et Anne Mie Depuydt, nouvelle équipe maîtrise d'œuvre. Nouveaux objectifs : l'île de Nantes comme centralité pour la métropole, intégration du CHU dans l'île, extension/réhabilitation des faubourgs. Proposition de *workshops*.

Le contexte métropolitain

Nantes Métropole, c'est 24 communes comptant environ 600 000 habitants avec un taux de croissance de 0,9 % par an. De grandes infrastructures, notamment le périphérique, ont été construites au début des années 1990, fixant les limites et organisant la ville.

La ville primitive, c'est 14 ha en bord de Loire. Elle s'est peu à peu agrandie entre le château et l'Erdre. Le port est un élément très prenant dans la construction du paysage de Nantes et de son rapport à la Loire. Au fond de l'estuaire, Nantes est un port de transit, un point de transition entre le nord et le sud, en position de contrôler le trafic fluvial et maritime. La ville s'enrichit à partir du XVII^e siècle, en grande partie grâce au contrôle de l'ensemble des échanges portuaires. Le port est situé en rive

droite de la Loire. De nombreuses îles ont été comblées, rattachées pour des raisons logistiques ou de développement. L'habitat s'est plutôt développé vers les hauteurs.

L'île de Nantes, une île construite

Dans les ports de fond d'estuaire, le dragage est l'un des coûts d'exploitation les plus importants. La construction de l'île de Nantes a été une réponse « naturelle », moins chère à la nécessité de cette opération dans le port de Nantes. En unifiant un archipel de petites îles, comme il y en a beaucoup sur la Loire, pour en créer une grande (l'île de Nantes), on permettait ainsi un dragage naturel, par un effet de chasse à marée montante et à marée descendante. La physionomie de Nantes a ainsi été complètement transformée au cours du temps. En outre, entre les deux guerres, la rive droite de Nantes a été renforcée pour consolider son extension en comblant des bras de la Loire et de l'Erdre. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, il y a des îles ou des quais où il n'y a pas d'eau.

Dans les années 1970, la ville s'est développée avec des extensions tertiaires et résidentielles en amont de l'île. Une autoroute a été construite, grande saignée que nous essayons aujourd'hui de cautériser.

Le quartier de logements sociaux Malakoff (entre les voies ferrées, un boulevard avec beaucoup de circulation) a été construit à la fin des années 1960. C'est aujourd'hui un grand projet de renouvellement urbain (ANRU) dans lequel s'inscrit l'espace de la Petite Amazonie.

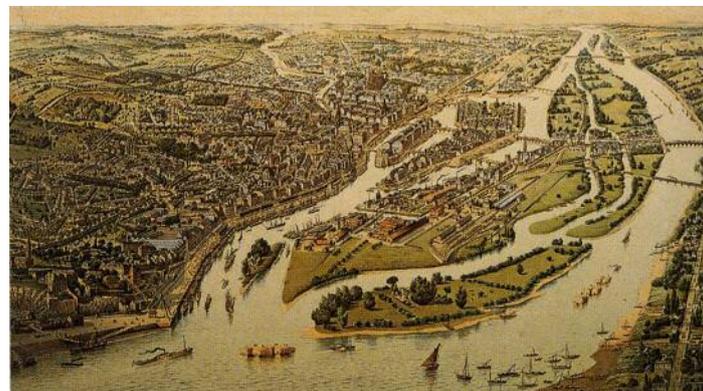
Il y a trois parties « fonctionnelles » dans l'île de Nantes :

- ✦ une partie faubourienne, autour de la ligne de pont ;
- ✦ une partie industrielle, dans la partie aval de l'île avec la construction navale et l'ensemble des entreprises qui y sont liées, comme Alstom par exemple ;
- ✦ une partie résidentielle.

Histoire d'un projet

En 1985, le dernier bateau sort des chantiers navals de l'île. En 1986, les chantiers ferment. Tout un imaginaire et une partie de l'histoire de la ville sont cassés. Cette situation a obligé les élus à faire des choix pour la suite. Que faire de cet endroit rude, industriel qui voisine des paysages ligériens typiques, traditionnels, et des paysages faubouriens qui se sont développés autour de la ligne de ponts ?

À la fermeture des chantiers, un débat a eu lieu sur le devenir de l'île. Un projet de cité internationale, jugé par beaucoup comme une captation foncière de l'imaginaire nantais, a pro-



Vue sur Nantes vers 1868. Lithographie colorée d'Hugo d'Ales, Nantes, musée Dobrée.

voqué interrogations et oppositions. Cette opération remettait en cause le passé industriel de l'île et la valorisation de l'espace de l'estuaire comme un endroit particulier, avec des paysages pas forcément lisibles directement, mais tournés vers les activités portuaires dans un rapport étroit avec l'océan Atlantique.

En 1989, au moment où Jean-Marc Ayrault devient maire de Nantes, la Ville demande à Dominique Perrault de réfléchir à l'avenir de cet espace « stratégique ». La réflexion prend du temps, mais n'empêche pas des réalisations : à la pointe de l'île, il est décidé de réaménager la gare de Nantes-État, en ruine, pour en faire la Maison des syndicats. Cet aménagement contribue à faire de l'île une extension naturelle du centre de Nantes.

Pendant que Dominique Perrault travaille, le festival des Allumés et les avant-gardes artistiques investissent l'île, 6 jours par an, pendant 6 ans : une occasion d'ouvrir aux habitants cet espace que personne, auparavant, ne voyait ni ne pénétrait. Grâce à la présence des artistes, les Nantais ont pu s'approprier son espace, l'identifier à l'avenir, à un potentiel plutôt qu'à une vision nostalgique du passé.

Entre-temps, la ville évolue : les deux lignes de tramway sont mises en service et le périphérique terminé. Tirant les leçons des premières réflexions, les principes du projet ont été posés : faire de l'île un lieu relié à la ville-centre, travailler le projet urbain à la fois sur les bordures, le *waterfront*, et sur l'intérieur en faisant pénétrer la Loire dans l'île...

La Ville lance un concours sur ce cahier des charges avec un marché de définition (un des premiers en France) sur un temps long (9 ans). C'est le paysagiste Alexandre Chemetoff qui l'emporte. Il propose le plan guide qui cadre les opérations de restructuration et de renouvellement. L'idée de travailler sur les espaces publics, de travailler partout, pour donner une nouvelle identité à l'île de Nantes et à tous les travaux de restructuration et de renouvellement séduit les élus et s'accorde avec leur démarche. Le travail d'Alexandre Chemetoff permet de restructurer, de recoudre, d'accueillir les différentes fonctions.



Plan guide d'Alexandre Chemetoff – octobre 2008.

En 2003, un outil dédié à ce projet, la SAMOA (Société d'aménagement de la métropole Ouest-Atlantique), est créé et conduit le projet d'aménagement de l'île de Nantes.

Patrick Rimbert indique qu'au bout de 10 ans, 75 % des objectifs sont atteints, alors que l'ensemble du projet était prévu pour s'étaler sur 20 ans. La méthode s'est appuyée sur l'Histoire, sur

le renouvellement de la ville pour en faire un atout et non une difficulté. L'idée était de construire non pas en fonction d'un dessin mais d'un dessein : réaliser des aménagements qui ne soient pas uniquement fonctionnels mais agréables à vivre, construire une ville « aimable ».



Une nouvelle étape a été ensuite lancée, avec un nouveau concours, gagné par les architectes-urbanistes Marcel Smets et Anne Mie Depuydt qui ont proposé aux élus le Plan de transformation. Il s'agit d'une approche intéressante revenant aux origines des paysages pour rappeler, mettre en valeur, révéler la trame paysagère des îles à l'origine de l'île de Nantes : un retour sur l'histoire géographique de l'île de Nantes.

L'île de Nantes, d'une réalité fonctionnelle est devenue une réalité marketing. Aujourd'hui, il faut retrouver son histoire, son origine et continuer de recoudre, tout en poursuivant sa transformation.

LES MUTATIONS DE L'ÎLE DE NANTES (2002-2012)

- ✦ 49 ha d'espaces publics aménagés.
- ✦ 3 000 logements, 1 80 000 m² de bureaux engagés dans 75 opérations différentes.
- ✦ La relation à la Loire a été révélée.
- ✦ La place acquise définitivement par l'île dans le territoire de la métropole, élargissant et dynamisant son centre.

L'ÉCO-QUARTIER BOTTIÈRE CHÊNAIE À NANTES

Visite guidée par Céline Coutant, Nantes Métropole (maître d'ouvrage) et Anne-Sylvie Bruel, paysagiste dplg (maître d'œuvre)

La ZAC Bottière Chênaie constitue l'un des grands secteurs d'urbanisation en cours de l'est de Nantes. Elle se situe à 15 minutes du centre-ville et près du périphérique. Dans ce quartier de tradition maraîchère, entouré de lotissements, il est prévu d'accueillir d'ici 2018, 3 500 nouveaux habitants sur 35 ha.

Le programme / le point de vue du maître d'ouvrage

✦ Une architecture variée avec des logements libres, à prix abordable et sociaux : respectant la mémoire des lieux, l'architecte-urbaniste Jean-Pierre Pranas-Descours a proposé une organisation des espaces bâtis qui offre une grande diversité de formes architecturales permettant la construction d'environ 2 300 logements. Cette mixité urbaine s'associe à une mixité sociale, avec 25 % de logements locatifs sociaux.

✦ Un éco-quartier comprenant de nombreux équipements et commerces : accessible par les transports en commun, ce nouveau quartier dispose de toutes les fonctions de la ville (habitat, commerce, services et loisirs). La dimension environnementale, très présente sur le site, se retrouve à tous les niveaux avec des espaces publics de qualité donnant sur un parc linéaire le long d'un mail reliant les quartiers de Vieux Doulon et Bottière-Pin Sec.

Le projet / Une géographie comme genèse d'aménagement

Le projet d'aménagement du quartier de Bottière Chênaie s'inscrit ainsi dans l'histoire et la géographie d'un site. Histoire marquée par une occupation du sol, un passé géologique qui a laissé des nappes d'eau captives, permettant des forages, et une occupation humaine qui a su tirer parti de cette situation pour implanter des parcelles de cultures maraîchères aux portes de la ville. Enrichissement du sol, protection contre les vents, expression du parcellaire par des murets de pierre, puits et réservoirs pour alimenter les cultures sont le vocabulaire de cet usage singulier. Suivant une géographie de plateau, entre Erdre et Loire, le valon du ruisseau des Gohards est à peine perceptible.



LES ENJEUX DE LA ZAC

- ✦ Améliorer les liaisons transversales du quartier et contribuer à désenclaver le quartier de la Bottière (habitat social composé de grands ensembles).
- ✦ Renforcer la qualité paysagère du site.
- ✦ Concevoir un réseau d'espaces publics de qualité.
- ✦ Améliorer l'offre de service aux habitants du quartier.
- ✦ Proposer aux habitants une offre commerciale intermédiaire entre l'échelle de l'hypermarché et les pôles de proximité.
- ✦ Valoriser le tramway et la ligne SNCF (tram-train), vecteurs de développement.
- ✦ Gérer et valoriser les eaux pluviales.
- ✦ Créer un lien social à l'aide des jardins familiaux qui bénéficient des atouts du site (eau, vent).



FICHE TECHNIQUE

- ✦ Maître d'ouvrage : Nantes Métropole.
- ✦ Maître d'œuvre : Paysagiste Atelier Bruel Delmar.
- ✦ Urbaniste : J.-P. Pranas Descours.
- ✦ BE : voirie et réseaux SCE.
- ✦ Coût H.T. : 28 M€ (espaces publics).
- ✦ Superficies ZAC = 35 ha.
- ✦ Espaces publics = 15 ha.
- ✦ Période 2002-2018.
- ✦ Programme 2 300 logements.
- ✦ 7 000 m² activités et service.
- ✦ 5 500 m² commerces.
- ✦ 5 000 m² équipements.
- ✦ Primé Éco-quartier 2009, catégorie « Formes urbaines ».
- ✦ Primé 1^{er} Prix de l'art urbain – « Séminaire Robert Auzelle » 2011 (15^e édition).
- ✦ Primé 1^{er} Prix départemental d'urbanisme et d'aménagement de Loire-Atlantique 2012.

LES ESPACES DE L'ÎLE DE NANTES AUTOUR DES AMÉNAGEMENTS D'ALEXANDRE CHEMETOFF

Visite guidée par *Clarisse Crouigneau (architecte du patrimoine)* et *Nicolas Doreau (SAMOA)*.

Les espaces publics nouveaux ou transformés sont la colonne vertébrale de la nouvelle île de Nantes : créations de rues, places, jardins extraordinaires, quais et berges aménagés offrent un nouveau cadre de vie. Du parc des Chantiers aux berges de la Loire en passant par le quartier de la Création, une visite, avec en référence les aménagements pensés lors de la première phase de reconversion de l'île par le paysagiste Alexandre Chemetoff.

Le parc des Chantiers : de l'industrie au tourisme

Friche industrielle abandonnée en 1987, le parc des Chantiers est aujourd'hui un pôle touristique. L'espace public conçu ici par Alexandre Chemetoff est emblématique de sa démarche sur l'île de Nantes. Les aménagements s'appuient sur le passé industriel du site pour proposer une fonction culturelle et de divertissements au lieu. Les vestiges des chantiers navals occupent toujours l'espace : les nefs et les grues Titan marquent le grand paysage de la ville. À l'échelle du piéton, l'espace se structure en suivant l'orientation des anciennes cales de lancement des navires restées en place. Au sol, les marbres des usines sont devenus le socle de l'espace public et s'ouvrent sur la Loire pour laisser place à deux types de végétation : d'une part, la végétation ligérienne qui semble reconquérir l'ancienne friche ; de l'autre, des jardins séquencés de plantes exotiques faisant référence au passé portuaire et aux traditions des marins rapportant des plants de leurs voyages outre Atlantique. En effet, le parc des chantiers est implanté sur ce qui fut l'un des plus grands ports transatlantiques de France.

Quartier de la Création : de l'industrie à l'innovation

Le Quartier de la Création est dédié aux industries de la connaissance. Les halles Alstom, pont entre la création d'hier et celle d'aujourd'hui, ont abrité pendant près de 150 ans l'un

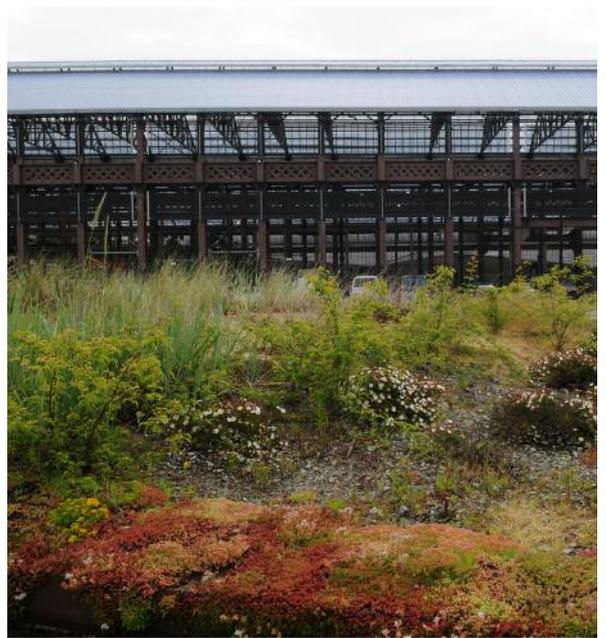
des fleurons des constructions mécaniques navales : les Ateliers et Chantiers de Bretagne (ACB). Elles ont connu une première reconversion réussie au début de ce siècle en offrant un accueil à bas coût à de petites structures innovantes. Le parti pris du projet de l'île de Nantes étant de conserver au mieux également les bâtiments existants, cette cathédrale de fer est désormais vouée à l'accueil de la future école des Beaux-Arts, aux entreprises créatives, comprenant espaces d'expositions et de médiation, une partie de l'université et de l'école de Design, ainsi qu'une grande cantine. Les Halles, pôle central du quartier, sont longées au nord par le mail du Front populaire, espace public volontairement minéral, qui dessert les bâtiments thématiques aux architectures audacieuses, marquant la volonté créative du site. Le végétal se trouve sur les toitures accessibles, là où la vue est dégagée sur la Loire. L'urbanisme en plots permet d'ouvrir de nouvelles percées perpendiculaires au mail, reliant la Loire au cœur du quartier.

Quai François Mitterrand

Situé entre le pont Anne de Bretagne et le pont Haudaudine, il a été le point de départ du programme de réaménagement de l'île de Nantes. À ce titre, il concentre de nombreux principes d'intervention propres au projet urbain de l'île : mise en valeur des traces du passé, ouverture totale sur la Loire pour une ré-appropriation du fleuve par les habitants, mixité sociale, création d'espaces publics généreux et agréables, place prépondérante offerte aux piétons et aux vélos, respect de la faune et de la flore ligériennes...

La première étape de cette reconquête a été la construction du Palais de justice en 2000, signé par Jean Nouvel, et connecté au centre-ville historique par la passerelle Victor Schoelcher. Pivot du pouvoir de l'État, l'implantation stratégique de cette institution a marqué l'ambition du rôle de l'île en tant que nouveau centre d'une métropole élargie. L'école d'architecture, est la première structure d'enseignement supérieur à être transférée sur le site. La rampe extérieure, conçue comme un « parcours pédagogique urbain » mène à la terrasse haute qui offre une vue sur la Loire sauvage en amont de Nantes et un panorama sur la ville ancienne et le nouveau centre. Au pied du bâtiment, la rive est aménagée en plage verte remplissant parfaitement son rôle par beau temps.





LA PETITE AMAZONIE UN SANCTUAIRE DE BIODIVERSITÉ AU CENTRE DE LA VILLE

Visite guidée par Claude Figureau botaniste, et Pascal Naud, gestionnaire du site.

Entre les HLM du quartier Malakoff et les voies ferrées, la Ville de Nantes a fait d'une zone de prairie enclavée et bombardée pendant la Seconde Guerre mondiale un sanctuaire de biodiversité en centre-ville, tout près d'une cité de grands ensembles.

Une zone humide de 20 ha isolée par des lignes de chemins de fer

Vers l'ouest, la rive droite de la Loire est marquée par le château des Ducs de Bretagne, ses remparts dominant les bras Saint-Félix et de la Madeleine. À l'est du château, se trouve le collège royal (actuel lycée Clémenceau), bordé par le Jardin des Plantes dessiné par Jean Alexandre Hectot (1769-1843) sous forme de carrés réguliers à la française.

Ce jardin s'ouvre sur les prairies inondables qui s'étendent de la base du coteau jusqu'à la Loire, et vers l'est jusqu'à Sainte-Luce-sur-Loire. Le bras Saint-Félix bifurque presque à angle droit vers l'ouest pour devenir le bras de la Madeleine. À ce niveau, un étier s'étend vers l'est et irrigue la partie supérieure du grand complexe des prairies de Mauve. C'est sans doute la couleur dominante, due à la floraison des fritillaires pintades, qui est à l'origine de son nom.

L'arrivée du chemin de fer en 1924, avec l'ensemble des barreaux ferroviaires incluant la ligne de Bordeaux, isole alors près de 20 ha de ces prairies inondables.

Après les bombardements de Nantes, les trous d'eau investis par les saules

Ces prairies sont exploitées comme prairies de pâture et de fauche jusqu'en 1943. Les bombardements de septembre 1943 modifient totalement la typologie et l'écologie de cet espace, ce qui bouscule son utilisation – seule une grande zone située près du pont de l'arche est restituée à l'élevage après la guerre, après comblement des cratères.

Dès le mois de juin 1944, les cratères parfaitement réguliers laissés par les bombes sont remplis d'eau. Les graines des saules provenant de la vallée de la Loire proche atterrissent sur leur pourtour encore vierge de toute végétation, ce qui favorise leur germination. Un paysage à base de saules blancs, de saules roux et d'aulnes s'élabore autour de ces cratères créant des taches parfaitement rondes de saule blanc, typique des berges proches du grand fleuve. Les photos aériennes de 1968 montrent d'ailleurs ces ronds de saules situés sur l'emplacement des cratères du bombardement.

Finalement, la prairie de mauve devient une série d'écosystèmes particuliers avec des zones en prairies, des boisements hydrophiles à saule blanc circulaires et des zones de plusieurs types de roselières dans les parties plus humides. L'étier de Mauve reste présent, mais est entrecoupé par les barreaux ferroviaires.

Un inventaire phytosociologique à l'origine de la sanctuarisation

À la demande de la Mairie de Nantes, un inventaire phytosociologique est effectué en 1991 par Claude Figureau et Michel Marchandreau. Le résultat de ce travail est synthétisé par une cartographie qualitative qui facilite le travail de décision sur le devenir de l'espace et permet également d'établir assez rapidement les travaux de restauration écologique à envisager. Ce travail est publié en 1993 et présenté aux élus : 22 habitats différents sont trouvés pour 192 espèces observées.

Jean-Claude Demaure, adjoint à l'environnement à la Mairie de Nantes, transmet le dossier et ses conclusions à la DIREN (aujourd'hui DREAL) qui propose au CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) son classement en ZNIEFF. Entre 1991 et 2005, personne n'intervient plus.

En 2005 un nouvel état des lieux est dressé dans le cadre d'une demande de classement en Natura 2000. Depuis 1991, la végétation a évidemment beaucoup bougé et ce sont 26 habitats qui sont trouvés pour 240 espèces, dont une nouvelle pour la flore armoricaine, l'oseille à feuille amplexicaule, qui a migré du Massif Central.

Comparée lors d'une conférence au muséum d'histoire naturelle à une « petite Amazonie », la zone humide prend définitivement ce nom, ce qui lui attribue en outre un « imaginaire de paysage » supplémentaire. Dans le cadre du classement Natura 2000, la zone de prairies est totalement restaurée, les petites vaches *Highland Cattle* y faisant un travail remarquable. Tous ces travaux ont abouti à la protection de cet espace en plein centre du quartier Malakoff. Sa préservation intégrale est garantie par un contrôle de sa fréquentation (500 personnes par an et un maximum de 15 personnes en groupe par semaine dans la période avril-juillet).

Aujourd'hui, après huit années de fonctionnement, il serait intéressant de réaliser de nouveau un inventaire complet afin de mesurer l'effet positif ou négatif de la fréquentation.

MÉTHODE DE DÉTERMINATION DE LA BIODIVERSITÉ DE LA PETITE AMAZONIE

La méthode d'inventaire a consisté à dresser des séries de relevés phytosociologiques. Chaque alliance trouvée est dotée d'un coefficient d'occupation du sol et d'un coefficient de dégradation qui permettent de déterminer un indice paysager de dégradation (IPD).



GÉRER LA PETITE AMAZONIE

Pascal Naud, qui appartient au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) de Nantes, est le gestionnaire de la Petite Amazonie. L'ouverture du milieu a été le premier travail effectué par les jardiniers de la Ville dans la Petite Amazonie. Avec une entreprise d'insertion, la plupart des ronciers et les ligneux qui posaient problème ont été retirés. Ensuite, il s'est agi de trouver les moyens d'entretenir durablement le milieu. C'est un DOCOB (il date de 2006 et doit bientôt être revu) qui donne les grandes orientations et lignes de conduite de la gestion de la Petite Amazonie et c'est dans ce cadre que trois vaches *Highland Cattle* y ont été introduites pour entretenir et réhabiliter les prairies.



“L’ESTUAIRE” LE PAYSAGE, L’ART ET LE FLEUVE

*Visite guidée de David Moinard,
responsable programmation artistique.*

« Estuaire » invite à découvrir, de Nantes à Saint-Nazaire, l'estuaire de la Loire par le prisme de 28 œuvres pérennes qui jalonnent le territoire. Ces œuvres révèlent la poésie des lieux et incitent à poser un autre regard sur l'environnement, sur le monde. Cette manifestation s'inscrit dans l'histoire emblématique de la politique culturelle de Nantes qui s'est faite pas à pas, petit à petit. Un projet politique et artistique.

L'Estuaire, un événement inscrit dans l'histoire de la politique culturelle de la ville de Nantes

L'Estuaire s'inscrit donc dans la continuité du festival des Allumés qu'a porté Jean Blaise, directeur du Centre de recherche pour le développement culturel (CRDC), ex-scène nationale de Nantes. La particularité du CRDC était d'être nomade. Ce handicap a été transformé par Jean Blaise et son équipe en une chance d'aller explorer la ville dans ses moindres recoins.

En 1990, il imagine le festival « Les Allumés », 6 nuits dévolues à la culture contemporaine d'une métropole étrangère. Pendant 6 ans, chaque année, ce festival a permis aux Nantais de redécouvrir leur ville, à un moment où Nantes traversait une période difficile de dépression liée, notamment, à la fermeture des chantiers navals. Le festival a contribué à « réveiller » la ville en investissant et en explorant des lieux aussi différents que des friches navales et industrielles, les piles de ponts en construction de Cheviré, des hôtels et des appartements de particuliers...

Quand Jean Blaise propose à la Ville de récupérer l'usine LU pour en faire le « Lieu Unique » de la scène nationale, l'idée est qu'elle devienne une « usine de production d'imaginaire », mais aussi un lieu ouvert sur la ville, ouvert presque toute l'année et toute la journée, avec un restaurant, une crèche, un hammam, une librairie... La réhabilitation de l'usine est confiée à l'architecte Patrick Bouchin.

L'Estuaire, un projet métropolitain

« Un projet politique au sens noble qui va travailler pour l'intérêt d'une région. La biennale est à la fois une réponse à la question de ce qu'est la constitution d'une métropole et l'aboutissement d'une réflexion culturelle ».

Jean Blaise

L'Estuaire est appuyé sur le projet de Nantes-Métropole, dans son enjeu territorial et son financement. Le rapprochement engagé entre Nantes et Saint-Nazaire dans le cadre de la métropole est une réalité économique mais manque de représentations culturelles. La recherche d'une symbolique géo-

L'ESTUAIRE EN DEUX MOTS

Estuaire Nantes-Saint-Nazaire est une aventure artistique en trois épisodes dont le dernier a eu lieu l'été 2012.

- ✦ À chaque édition (2007, 2009, 2012), des artistes, pour la plupart de renommée internationale, ont été invités à interroger le territoire et y réaliser des œuvres in situ. Celles-ci deviennent les éléments d'un « monument dispersé », un musée à ciel ouvert à l'échelle de l'estuaire que l'on peut visiter toute l'année.
- ✦ Environ 8 millions d'euros de budget, financé par les collectivités (en majorité), l'État et le partenariat privé (entreprises implantées dans le territoire).

graphique de la métropole Nantes-Saint-Nazaire est à l'origine de Estuaire, événement qui devait s'inscrire dans le temps, avec des œuvres d'art portant une dimension structurante.

Des artistes et des sites qui s'inspirent

L'estuaire est le lieu rêvé, ce sont des paysages qui fascinent. Le choix des artistes appelés à intervenir dans le paysage de l'estuaire s'est opéré sur leurs capacités à dialoguer avec les lieux, à interpréter des problématiques. Leurs créations devaient apporter quelque chose au site, au territoire et, inversement, le site devait inspirer les créateurs.

Entre 2007 et 2012, de nombreux artistes ont ainsi été invités à réaliser des œuvres éphémères ou pérennes, ces dernières constituant aujourd'hui une collection importante le long de la Loire.

En 2007, lors de la première édition, c'est Daniel Buren, en collaboration avec Patrick Bouchin, qui inaugure en quelque sorte l'Estuaire. En installant ses grands anneaux sur l'île de Nantes, quai des Antilles, il crée une double perspective de la pointe de l'île : la première, architecturale, est dessinée par le quai et ses entrepôts, la deuxième, naturelle, de la Loire qui s'ouvre largement sur l'estuaire et l'Atlantique. L'œuvre de Daniel Buren est depuis devenue emblématique de Nantes, de son territoire et de son histoire.

Outre Daniel Buren, l'Estuaire a invité des artistes moins renommés et venus d'univers variés. L'Estuaire, dans sa démarche d'exposition, est ainsi à l'opposé d'un « parc de sculpture ». L'idée est de présenter la diversité de l'art contemporain, avec notamment des œuvres vidéo qui jouent sur l'idée de l'eau comme écran de projection. Sur l'ensemble de la collection permanente de l'Estuaire – qui en compte une trentaine –, 7 ou 8 œuvres sont visibles le long du fleuve. Pour chacune d'entre elles, le processus de création a été différent, jamais forcé.

Quelques œuvres témoignent de leur impact, de la manière dont les habitants se les sont appropriées. C'est le cas du *Bateau Mou*, œuvre de l'artiste Erwin Wurm, qui était menacée de disparition en raison d'une décision de l'architecte des bâtiments de France... Ce sont les habitants du Pellerin qui l'ont sauvé, grâce à une pétition.

Les œuvres vues ou aperçues

- ✦ Couéron / *La Maison dans la Loire* / Jean-Luc Courcoult.
- ✦ Cordemais / *Villa Cheminée* / Tatzu Nishi.
- ✦ Bouguenais-Port Lavigne / *The Settlers* / Sarah Sze.
- ✦ Sur l'estuaire-Indre / *Serpentine rouge* / Jimmie Durham.
- ✦ Rezé (Trentemoult) / *Le Pendule* / Roman Signer.
- ✦ Lavau-sur-Loire / *L'Observatoire* / Tadashi Kawamata.
- ✦ Paimbœuf / *Le Jardin étoile* / Kinya Maruyama.
- ✦ À Saint-Nazaire, terrasse panoramique de l'écluse fortifiée / Suite de triangles Saint-Nazaire 2007 / Felice Varini.
- ✦ À Saint-Nazaire, toit de la base sous-marine / *Le Jardin du Tiers-Paysage* / Gilles Clément.





LES 20 ANS DE LA LOI PAYSAGE

Jeudi 30 mai, dans l'étonnante galerie des Machines de l'île de Nantes, l'APCE fêtait les 20 ans de la loi Paysage. Occasion d'une leçon d'histoire avec Jean Cabanel et Régis Ambroise qui ont rappelé la genèse de la loi et de la Convention européenne des paysages, les deux textes fondateurs de la politique du paysage en France. Occasion également d'un éclairage sur la loi-cadre biodiversité et paysage qui, en s'appuyant sur la Convention européenne de Florence, vise à donner un nouveau souffle aux politiques paysagères françaises.

Cette présentation est clôturée par Jean-Pierre Saurin, paysagiste-conseil de l'État et membre très actif du bureau de l'association, qui a repris ici les conclusions de notre contribution à cette nouvelle loi-cadre.



LA LOI PAYSAGE



Compte rendu de la présentation de Jean Cabanel, chef du bureau du paysage au ministère de l'Environnement lors de l'élaboration de la loi.

Points noirs paysagers à la loi Paysage

Les élus ont pris conscience de la nécessité de se préoccuper des paysages au moment de l'organisation des Jeux olympiques d'Albertville, en 1992, en Savoie. Michel Barnier, alors président du Conseil général, très impliqué dans la candidature de la ville, a fait le constat que les paysages de la Savoie étaient très dégradés et que cette situation ne pouvait avoir que des retombées négatives en termes économiques et touristiques pour son territoire.

Pour aller vite et montrer sa volonté d'agir, obtenir rapidement des résultats concrets, les premières initiatives concerneront les « points noirs paysagers », puis viendra la mise en place du 1 % paysage sur les itinéraires routiers en dehors des routes et des autoroutes.

Le paysage devient ainsi une préoccupation pour les élus, et quand Ségolène Royal est nommée ministre de l'Environnement en avril 1992, elle décide d'augmenter le budget consacré aux paysages qui passe de 2 à 40 millions de francs et de faire voter une loi spécifique en faveur du paysage.

Une loi appuyée sur des directives concrètes en faveur du paysage

Préparée par deux conseillers techniques, Serge Kancel et Anne Fortier-Kriegel, la loi a été bâtie autour de l'idée que, pour être efficace, elle devait permettre d'agir directement sur les éléments qui structurent le paysage (bocage, plantations d'alignement...) car toute destruction ou altération d'un élément entraînerait celle de l'ensemble. Pour agir directement sur ces structures, il fallait que la loi s'appuie sur des « directives » – au sens du droit administratif – qui encouragent et favorisent les projets de paysage sans les restreindre à des limites administratives départementales ou même nationales (la directive sur le mont Salève qui concerne à la fois la Suisse et la France en est un bon exemple). Ces directives devaient être complé-

tées par des recommandations de gestion, notamment en matière d'agriculture. D'une très grande portée juridique, les directives prévues par la loi énonçaient une reprise en main de l'aménagement du territoire par l'État, ce qui pouvait apparaître contradictoire avec la décentralisation et n'était pas forcément du goût des députés censés voter la loi... Après quelques tiraillements et aménagements, la loi est adoptée le 8 janvier 1993.

En juin 1993, après la victoire de la Droite aux élections législatives, Michel Barnier est nommé ministre de l'Environnement dans le gouvernement d'Édouard Balladur. Il reprend à son compte les grands principes de la loi. Sous son ministère, la fonction de paysagistes-conseils de l'État est créée et deux directives édictées.

LA CONVENTION EUROPÉENNE



Compte rendu de la présentation de Régis Ambroise, co-rédacteur de la Convention européenne des paysages.

Des paysages de terrasses aux paysages ruraux européens

L'implication de Régis Ambroise dans la politique des paysages commence par sa participation à la rédaction d'un ouvrage collectif, *Paysages de terrasses*, publié en 1990. L'idée de ce livre, qui répondait à la demande d'associations, était de comprendre le fonctionnement du « système terrasses ». La notion fondamentale de structures paysagères y était déjà abordée.

Juste après la sortie de ce livre, le ministère de l'Environnement lui propose de participer, en tant qu'expert, à un groupe de travail au Conseil de l'Europe sur le paysage rural (ce groupe n'est pas le seul à s'intéresser aux paysages puisque, parallèlement, un autre étudie les paysages dans une optique de patrimoine culturel).

Le groupe de travail se réunit une fois par an, publie des plaquettes, organise des colloques... Il rédige aussi des recommandations, fait évoluer les idées. Ainsi, ses membres ont vite défendu la nécessité d'envisager des politiques en faveur des paysages non seulement sous l'angle de leur protection mais aussi sous celui du projet, idée centrale de la loi Paysage (en France) qui venait d'être votée...

Pour illustrer cette notion de projet, pour la faire passer, des agriculteurs beaufortains engagés dans la construction de nouvelles terrasses, dans une optique de développement durable ont été, par exemple, invités à intervenir, lors d'un colloque. C'est à partir d'actions de sensibilisation comme celles-ci que la notion de projet s'est peu à peu imposée.

Des paysages ruraux à la Convention européenne des paysages

En 1994-1995, en accord avec le groupe de travail sur les paysages culturels, une recommandation en faveur de l'établissement d'une convention du paysage est rédigée.

Cette idée, reprise peu de temps après par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, se concrétise par la création d'un nouveau groupe de travail, composé d'une dizaine d'experts parmi lesquels Yves Luginbühl (chercheur du CNRS rattaché au laboratoire de sociologie et géographie du LADYSS), et Michel Prieur, juriste français spécialiste de l'environnement. Leur mission: réfléchir et commencer à élaborer un texte.

Cette rédaction a été conduite en plusieurs étapes. Il a fallu s'interroger successivement sur le statut juridique du texte (une convention s'appliquant à tous les signataires); sur son champ d'application (tous les territoires, qu'ils soient ruraux, urbains, remarquables ou dégradés); sur la notion de projet défendue par les Français, mais non comprise par les Anglo-Saxons (l'idée est abandonnée et remplacée par celle d'aménagement); sur la question de la destination du paysage (pour qui?).

Un avant-projet est présenté et adopté lors d'un colloque à Strasbourg. Les idées d'un paysage partie prenante du cadre de vie et participant au développement durable des territoires, celle de la création d'un Prix européen du paysage récompensant une démarche exemplaire, sont intégrées un peu plus tard.

Le texte « littéraire » produit collectivement a ensuite été traduit en termes juridiques par Louis Prieur. Il en a fait un texte court et efficace, qui va à l'essentiel.

Après un ultime congrès à Florence en 1998, deux ans ont été encore nécessaires pour mettre tous les États d'accord. C'est pendant ce temps qu'a été rédigée la fameuse définition du paysage qui ouvre la Convention. Cette définition qui inclut l'approche physique, morphologique, économique, d'une part, et l'approche culturelle, sociologique, sensible, humaine du paysage, d'autre part... est le résultat d'un bon compromis. Elle présente en effet l'avantage, en n'excluant aucune de ces deux approches, chacun pouvant y trouver son compte, de pouvoir faire travailler ensemble des acteurs aux sensibilités très différentes.

2013, UNE ANNÉE IMPORTANTE POUR LE PAYSAGE



Texte rédigé par Stéphanie Dupuy-Lyon, sous-directrice de la qualité du cadre de vie, DGALN, ministères MEDDE et MELT.

L'année 2013 est une année importante pour le paysage, puisque vous êtes justement réunis ce soir pour fêter les 20 ans de la loi « Paysage ». Une loi qui a fait date puisqu'elle constitue le premier outil juridique dédié au paysage. Si la loi Paysage a fait date c'est, d'une part, parce qu'elle a permis d'affirmer la transversalité de cet objet, en introduisant des instruments de protection et de mise en valeur du paysage dans les différents codes, mais également par la volonté du législateur, non plus uniquement de protéger, mais également de gérer et de mettre en valeur les paysages. En effet, en faisant obligation d'intégrer le paysage dans la planification ou dans le domaine de l'aménagement foncier agricole, ou encore en responsabilisant chaque citoyen au paysage à travers le volet paysager du permis de construire, la loi de 1993 a initié une prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles, qui s'est poursuivie par la suite et qui se poursuit encore actuellement, dans une démarche non plus conservatrice mais une démarche dynamique et prospective. Elle a par ailleurs donné la possibilité, sur des « territoires remarquables par leur intérêt paysager », de mettre en œuvre des « directives paysagères » et confié aux parcs naturels régionaux la protection des structures paysagères situées sur leur territoire.

Alors que les politiques de paysages antérieures se sont surtout attachées à la protection de sites remarquables, acquis important et toujours d'actualité, la politique du paysage a progressivement émergé, à côté. Une politique se rapprochant progressivement des lieux de vie, jusqu'à faire que le paysage apparaisse aujourd'hui comme une clé de lecture de nombreux enjeux de notre société contemporaine. C'est le sens de la Convention européenne du paysage. Les paysages ne sont plus seulement aujourd'hui porteurs d'une nostalgie d'un temps passé ou idéalisés, mais offrent également une dimension prospective. Les préoccupations actuelles à l'égard des paysages du quotidien répondent en effet à une prise de conscience des enjeux contemporains portés par les paysages. C'est la raison pour laquelle, la Convention vise tout autant la protection, parce qu'il convient toujours de conserver l'état de paysages les plus représentatifs de notre histoire, que la gestion et l'aménagement des paysages « du quotidien » qui représentent la majeure partie de notre territoire. La Convention européenne du paysage se fonde par ailleurs en particulier sur l'implication des populations dans l'aménagement et la gestion de nos paysages. C'est le sens de son préambule qui souligne non seulement le souhait du public de jouir de paysages de qualité mais également de jouer un rôle actif dans leur transformation. Elle accorde ainsi une attention

particulière à la participation du public et des élus à la définition et à la mise en œuvre d'une « politique de paysage ». La Convention vise ainsi à la définition d'un équilibre entre préservation de l'environnement et développement économique dans une perspective de développement durable.

La loi Paysage et la Convention européenne du paysage ont ainsi marqué une avancée considérable pour la politique du paysage. La loi de 1993 a en particulier été le déclencheur d'une prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles, avec un rôle majeur donné aux paysagistes-conseils de l'État, et a permis d'amorcer la question de sa gestion. Néanmoins la prise en compte des paysages du quotidien, initiée par cette loi Paysage, et objectif réaffirmé dans la Convention européenne du paysage, peut encore gagner en efficacité. Le paysage est parfois encore perçu comme une contrainte, un élément de l'environnement à prendre en compte et l'approche paysagère n'est pas envisagée comme une entrée méthodologique permettant d'appréhender le devenir des territoires dans une démarche de projet, ou comme un outil permettant de faciliter l'ancrage de nos politiques sur les territoires.

En outre, on souligne une difficile mise en œuvre de la participation du public à laquelle nous engage le traité (problématique qui n'est d'ailleurs pas spécifique au paysage).

Pour ce qui relève des territoires remarquables, certains PNR éprouvent encore, 20 ans après la loi, des difficultés à définir et mettre en œuvre une politique du paysage ambitieuse, qui s'inscrive dans une approche transversale aux autres politiques à l'œuvre sur leur territoire. Quant aux directives de protection et de mise en valeur des paysages, seules deux directives ont vu le jour depuis 1993.

L'objectif du titre « paysage » de la future loi-cadre Biodiversité consiste donc à apporter des éléments de méthode à la lumière des avancées de la Convention européenne du paysage, pour poursuivre une politique du paysage ambitieuse sur les paysages du quotidien. Il s'agit de venir compléter et enrichir la loi de 1993, en s'appuyant notamment sur les objectifs de qualité paysagère, pour parvenir à protéger, gérer et aménager les paysages, qu'ils soient remarquables, du quotidien ou dégradés. En donnant une consistance légale à la notion de qualité des paysages à travers en particulier les objectifs de qualité paysagère, il s'agit de donner un appui significatif aux politiques du paysage engagées par les acteurs concernés, État et collectivités territoriales.

LA LOI PAYSAGE, PRÉMICES D'UNE CULTURE DU PAYSAGE



Par Jean-Pierre Saurin, paysagiste-conseil de l'État en DREAL Midi-Pyrénées, avec le concours des membres du bureau de l'association des paysagistes-conseils de l'État : Claire Alliod, Catherine Farelle, Sébastien Giorgis, Catherine Soula.

Après les propos de Jean Cabanel, Régis Ambroise et Stéphanie Dupuy-Lyon, étapes après étapes se dessine une véritable culture du paysage. Elle est pleine de promesses malgré les freins et les mentalités qui limitent encore l'importance de son rôle dans l'aménagement du territoire.

Incontestablement, la loi Paysage de 1993 a marqué une avancée notable dans la prise en compte du paysage à travers son introduction dans le Code de l'urbanisme et dans le Code rural. Elle n'a pas imposé sa loi, mais diffusé les prémices d'une culture du paysage qui s'affine de jour en jour. Elle n'abandonne pas la protection du paysage mais se tourne petit à petit vers la qualité, la gestion et le projet de paysage. Actuellement, l'environnement, le développement durable accaparent le droit suite à la menace du réchauffement climatique. C'est un bien nécessaire, vu les décisions urgentes à prendre pour sauvegarder notre planète. Mais la question du paysage est ballottée ! Elle s'efface parfois quand les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) abandonnent le « P » du paysage pour se transformer en aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Les directives territoriales d'aménagement (DTA) deviennent les DTADD (directives territoriales d'aménagement et de développement durables). Dans ce nouveau contexte de remaniement des lois, le paysage n'est pas abandonné, mais passe en arrière-plan au profit du développement durable ; des opportunités non saisies le font reculer dans sa progression au plan juridique.

La question du paysage ressurgit quand un atlas vient d'être achevé, qu'une journée sur le paysage est annoncée. Actuellement, le Bureau des paysages de la Direction générale de l'aménagement et de la nature (DGALN) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) se mobilise pour réactualiser les outils (atlas, plans de paysage, observatoire photographique, système d'information...), travaille sur de nouveaux concepts comme les objectifs de qualité paysagère (OQP). Il concerta auprès des acteurs pour que le paysage soit intégré dans les futures lois-cadres. Les associations professionnelles comme l'association des paysagistes-conseils de l'État (APCE) se mobilisent également. Autant de signes encourageants qui donnent beaucoup d'espoir pour que le paysage trouve enfin la place qui lui revienne. La route sera encore longue pour rejoindre ce que propose la Convention européenne du paysage : considérer tous les paysages, les remarquables comme

les quotidiens ; tenir compte de la perception des populations dans le projet de territoire et trouver les outils adéquats. Il restera encore à reconnaître la force de la sensibilité et de la subjectivité de cette perception, en tant que complément d'une démarche d'objectivation (toujours tentée et proposée), mais qui n'est pas non plus la seule réalité du paysage. Il faut faire du paysage, comme de l'environnement, non pas une contrainte mais un projet de société. C'est le défi qui nous est lancé pour qu'un jour, la loi Paysage soit une loi à part entière, à laquelle les codes se référeront (et non l'inverse, comme c'est le cas aujourd'hui). Dès maintenant il faut se lancer dans le renouveau de cette loi. Il nous faut rêver de la valorisation de nos paysages préalable à tout aménagement, c'est cette chance que nous donne le paysage, indispensable support de notre imaginaire. De toute façon le paysage est là ! Il s'impose !



LE PAYSAN
ET LE PAYSAN

LES ATELIERS

37

Les ateliers // APCE

ATELIER #1 L'EXERCICE DES MISSIONS DES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT AU QUOTIDIEN

Animation et rapporteurs : Stéphane Bertin et Béatrice Fauny, paysagistes-conseils de l'État.

Quels acquis ? Quelles méthodes ? Quelles améliorations possibles ? Comment mutualiser les expériences ? En complément des échanges individuels que permet le séminaire, cet atelier a été l'occasion d'avoir une vision plus large de la diversité ou des « incontournables » des missions des paysagistes-conseils de l'État.

Quelles relations entre les conseils des DDT et des DREAL ? Les journées régionales

Il existe une grande disparité entre les régions. Dans certaines, aucune réunion n'a encore eu lieu (c'est le cas dans les DREAL Centre et Rhône-Alpes), pour d'autres, le processus est déjà bien rodé avec parfois deux réunions par an (DRIEE Île-de-France).

L'intérêt de ces journées tient surtout aux rencontres et aux échanges qu'elles permettent avec les différents partenaires. Elles sont aussi l'occasion d'identifier les secteurs géographiques ou les thèmes sur lesquels les paysagistes-conseils de l'État n'interviennent pas suffisamment.

La question de la circulation de l'information

Il est à la fois normal et utile de faire circuler l'information entre conseils, comme de s'informer sur les avis déjà donnés par les autres services ou intervenants (CAUE, architectes-conseils...)

Mais, quel que soit le sens de circulation de l'information, cela peut poser des problèmes aux institutions qui ne sont pas toujours ouvertes à ces échanges. Aussi, comment faire pour mutualiser et échanger les avis ? Quand il n'existe pas de cadre spécifique pour ces échanges, le paysagiste-conseil de l'État doit-il prendre directement contact avec ses homologues ou attendre que ces échanges soient pris en charge par l'institution ? Doit-il en informer ses référents et l'institution ou conserver un mode de fonctionnement informel ? La question reste ouverte.

Quel travail avec les « ex » DDAF et les DRAF ?

Il existe une grande différence entre les DDT qui ont intégré les services des ex-DDAF et les DREAL qui sont totalement indépendantes des DRAF.

D'une manière générale, les demandes sur les thématiques



agricoles sont peu nombreuses. La question du foncier peut être parfois une entrée pour ouvrir les conseils aux problématiques agricoles. Il est également suggéré de s'informer sur une participation des paysagistes-conseils de l'État aux commissions départementales de consommation d'espaces agricoles (CDCEA), instances préfectorales où, pour l'instant, ils ne sont pas invités à siéger.

Pour susciter les demandes des DRAF, il serait utile de s'appuyer sur des DRAF volontaires et sur des axes de travail communs. Cette méthode qui a fait ses preuves dans l'élargissement des conseils aux DREAL pourrait s'appliquer ici, même si la circulaire n'insiste pas explicitement sur les thématiques agricoles.

Les retours sur avis : une nécessité

Globalement, le retour sur avis est un moyen très efficace de gérer les nouveaux avis et d'évaluer l'impact des conseils. Il est aussi très pédagogique. Mais la forme prise par ces retours n'est pas « normée ». Ils peuvent se faire de manière informelle par des sondages auprès des agents, des retours sur les sites, ou encore lors de « mini CODIR », dans le cadre de la rédaction du rapport annuel.

De l'avis de tous, ils sont à développer en raison de leur efficacité et de leur vocation pédagogique.

Dessiner ou ne pas dessiner ?

Les paysagistes-conseils de l'État restent très partagés sur la question du dessin comme support du conseil. Pour certains, c'est un outil efficace et indispensable, au même titre que les

autres moyens d'expression comme le discours ou les images de référence. Il permet de faire passer un message, une nouvelle lecture du paysage, une compréhension de ses enjeux.

Pour ceux qui se refusent au moindre croquis, le risque est trop grand que le dessin fasse office de « projet », exemptant l'institution de passer par un professionnel alors qu'il est nécessaire de promouvoir autant que possible son intervention dans chaque projet. Et il est parfois choquant de voir certains conseils se substituer à un bureau d'étude potentiel, notamment dans le cadre de porter à connaissance de PLU.

Le dessin est donc perçu comme un outil très efficace de compréhension et de pédagogie du paysage. Mais dans le cadre du conseil, le dessin doit rester schématique et le paysagiste-conseil de l'État vigilant par rapport à l'utilisation qui peut en être faite.

Plannings et organisation des missions

L'organisation des missions dépend fortement de la personne qui s'en occupe. Ainsi, certains paysagistes-conseils de l'État ont vu leurs missions pratiquement disparaître après un changement de référent... L'efficacité de l'intervention dépend donc beaucoup de l'efficacité de l'organisation.

Quant à la manière dont sont organisées sur place les missions de conseil, tous les cas de figure existent : des visites où le conseil se trouve totalement seul, d'autres où le paysagiste-conseil de l'État est accompagné par l'ACE, l'ABF, le CAUE, des services... L'organisation est un facteur primordial pour le bon fonctionnement du conseil.

ATELIER #2 POUR UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE PAYSAGE (SIP)

Animation et rapporteurs : Claire Alliod et Catherine Farelle, paysagistes-conseils de l'État.

Avec la participation de : Pascal Aubry, Jean-Pierre Saurin, Michèle Delaigue, Tim Boursier-Mougenot.

Le groupe de travail SIP s'est penché depuis un an sur le thème d'un Système d'information sur les paysages (SIP). Il a réalisé un rapport de synthèse diffusé sur le site Web de l'APCE depuis mai 2013, dans lequel, à l'issue d'un diagnostic, il émet des exigences et propositions concrètes. Il souhaitait ici échanger et recueillir l'avis des membres par un tour de table, afin de partager des propositions et envisager les prolongements de ces réflexions.

Introduction par Catherine Farelle

Un SIP permet de collecter, classer et diffuser de l'information et des connaissances. Il peut prendre la forme d'une banque de données bibliographique, géographique, collaborative, etc.

L'État est intéressé par la mise en place d'un tel outil qui regrouperait l'ensemble des connaissances existantes, notamment celles des atlas de paysages. Le projet de SIP, qui alors devait être contenu dans le SINP, a émergé dans le but d'intégrer le paysage dans les politiques sectorielles, en utilisant notamment les atlas de paysages pour structurer les données de paysage, et, dans la ligne de la Convention européenne du paysage, révéler et évaluer une diversité des paysages, en danger de banalisation ou de standardisation. Fondamentalement, cette démarche s'inscrit dans le contexte de la directive européenne Inspire (pour l'information géographique) ou, plus largement, la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. La directive oblige les autorités publiques à recenser les données qu'elles détiennent, à établir les métadonnées qui permettent de les expliciter et à les publier sur Internet.

Le groupe de travail s'est principalement questionné sur ce que pourrait être un SIP ou, pour le dire simplement, une bibliothèque numérique du paysage avec un moteur de recherche. En tant qu'outil c'est un véritable moyen de communication sur le paysage ; or notre rôle de paysagistes-conseils de l'État est de diffuser une culture du paysage, ce qui justifie que nous nous y intéressions. La mise en place d'un SIP est l'occasion de réinterroger le champ même du paysage, ce qu'il produit, comment et pour qui ; il fait ressurgir des thèmes forts et déterminants sur lesquels il est utile que les paysagistes-conseils de l'État expriment leurs positions. Cet atelier est aussi l'occasion de décider des propositions concrètes pour accompagner son émergence.



Particularité de la donnée de paysage : la perception entremêle le matériel et l'immatériel. La question est de savoir si le paysage peut être mesuré ? Si le paysage doit être mesuré ? (Calanque de la Ciotat) - Jean-Pierre Saurin

Pour en savoir plus...

 www.paysagistes-conseils.org/ rubrique les publications thématiques

LE TOUR DE TABLE DE L'ATELIER RECUEIL DES OBSERVATIONS

Avec la participation d'une trentaine de membres de l'APCE.

Il y a eu d'énormes progrès techniques en faveur de la démocratisation et l'accès à l'information grâce à l'informatique et à Internet. La complexité du paysage justifie bien la création d'un système pour ordonner, trier la donnée, et la considérer au regard de toutes les questions que traverse le paysage. L'intérêt et l'objectif d'un SIP, c'est :

Rassembler

- ✦ Rassembler des données au niveau national, et même international, en commençant par collecter au niveau local.
- ✦ C'est important car le mille-feuille de la maîtrise d'ouvrage en France ne facilite pas le recueil des connaissances.
- ✦ Bien souvent aucune étude ne semble exister, alors que la démarche de « rassembler » révèle une grande richesse.

Géoréférencer les données

- ✦ L'entrée par territoire (géoréférencement) est une façon d'organiser une entrée pour une bibliothèque.
- ✦ Personne ne va plus chercher les études papier : une donnée non numérisée et aujourd'hui non géoréférencée n'a plus d'existence : la donnée est oubliée.

Géoréférencer les paysages

- ✦ Le projet d'une cartographie nationale est parti de la volonté de préserver les paysages : en les faisant figurer, on évite leur disparition.
- ✦ Enregistrer la diversité des paysages, dans une période où certains se banalisent et de nouveaux apparaissent, est important ; il faut aussi en profiter pour inventer quelque chose de nouveau... des cartes dynamiques ?
- ✦ Mais la question de cette cartographie n'est pas réglée : une unité paysagère, pour nous paysagistes, n'est pas définie par un trait, c'est beaucoup plus subtil que cela. Les limites sont parfois un peu floues, certaines s'interpénètrent, et il y a des zones qui ne sont pas dans une unité parce qu'il y a un nœud complexe... Les atlas de paysages sont justement faits pour faire ressortir ces singularités.
- ✦ Jusqu'ici il fallait constituer la base des atlas de paysages ; il faut maintenant s'atteler, entre autre, à cette question des limites.
- ✦ Nous pourrions nous entendre sur le plus petit dénominateur commun garantissant une remontée des informations au niveau central, et affirmer en parallèle que la carte n'est pas une fin en soi : exiger que des liens renvoient à des PDF et permettent ainsi d'accéder à l'ampleur des données.

Un outil modeste

- ✦ L'outil doit être conçu pour servir ; il doit être ciblé en se posant à l'amont la question de l'utilisateur ; il doit être simple

car la technique ne suit pas toujours.

- ✦ La compatibilité des outils est à considérer, ainsi que l'équipement des utilisateurs. Par exemple, les paysagistes ne sont pas tous équipés de SIG et capables de récupérer l'information.
- ✦ Quelles seraient les nécessités d'adaptation des méthodes de travail de la part des professionnels ?
- ✦ La question du budget risque d'être un écueil...

Structurer

- ✦ Les outils offrent beaucoup de capacités mais le temps manque de plus en plus. Il faut viser une base raisonnable pour être capable de l'alimenter, de la gérer, de la retrouver et de la transmettre.
- ✦ Définir des mots clés significatifs pour les métadonnées est fondamental, car si on ne sait pas retrouver le document numérisé, on ne sait plus qu'il existe.
- ✦ Il importe avant tout de se préoccuper d'être capable d'utiliser les données dans quelque chose qui soit explicite.
- ✦ Or on ne demande plus aux paysagistes que de travailler sur la collecte et sa restitution. La masse de donnée nous étouffe. Le problème n'est pas tant la donnée mais la synthèse de la donnée. La synthèse, c'est déjà une orientation de la manière dont on va utiliser la donnée.
- ✦ Plus la donnée est complexe, plus la synthèse est à privilégier. Un poème est une référence à ce sujet.

Indexer

- ✦ L'auteur et le contexte doivent être associés conformément à une œuvre. Pour la constitution d'une bibliothèque paysage, il est très important de considérer qu'il n'y ait pas d'autre évaluateur que les paysagistes eux-mêmes. Il leur revient de faire la part de leurs études, documents et expériences, qui doivent contribuer à la bibliothèque, puis de les référencer et de les indexer. Ils sont les mieux placés pour dire pourquoi, ou totalité ou partie d'une œuvre paysagiste, doit faire l'objet de cette bibliothèque.
- ✦ Une entrée formulée par nous-même évite l'uniformisation et le caractère disséqué ; c'est donner de la profondeur et de l'épaisseur.
- ✦ Un poème en effet, ou une carte dessinée manuellement, seraient des plus efficaces pour une indexation (d'ailleurs le SIG n'interdit pas la numérisation de dessins manuels !).
- ✦ S'attacher à la mise à jour des données reviendrait à la démembrer, c'est pourquoi il faut envisager la donnée comme un livre.

Informier

- ✦ Dans les services, on constate que l'organisation pour regrouper les données permet déjà la découverte de la complexité du paysage.
- ✦ La base numérique, accessible et très démocratique, est à considérer en tant que base de travail comme une bibliothèque ; elle ne dispense pas du recours aux professionnels.
- ✦ Il faut souligner cette dimension du projet dans la donnée de paysage : un travail pédagogique est à conduire en parallèle

afin d'éviter un détournement des données.

✦ La communication est la clé ; par exemple, un déficit de communication rend possible les « copier-coller » à l'insu des commanditaires. L'information doit être prévue avec l'outil et participer de la formation.

Révéler les lieux où le paysage est inventé

Chaque fois qu'une collectivité s'engage dans un processus qui identifie, reconnaît, ou invente des paysages, c'est une contribution sociale à l'existence même des paysages. Ce n'est pas forcément la teneur de l'étude – atlas de paysages ou autres – qui importe. Il y a des lieux où se concentrent les travaux ; c'est une construction sociale qui doit être connue.

Techniquement, cela interroge aussi les méthodes et les obligations des maîtres d'ouvrage, qui sont pour l'essentiel des collectivités locales et l'État. Cela vaut la peine de faire une obligation de verser les travaux de paysage à un pot commun national. Il s'agit de construire le paysage du pays.

En résumé

Cette démarche de diffusion et de mise à disposition de la connaissance sur les paysages est jugée positive par l'ensemble des participants de l'atelier, même si elle soulève des interrogations.

La donnée de paysage est très riche. Elle intègre des notions de transformation, par la mémoire des lieux qu'elle rappelle, une grande complexité, de la subtilité, des références sociales et culturelles.

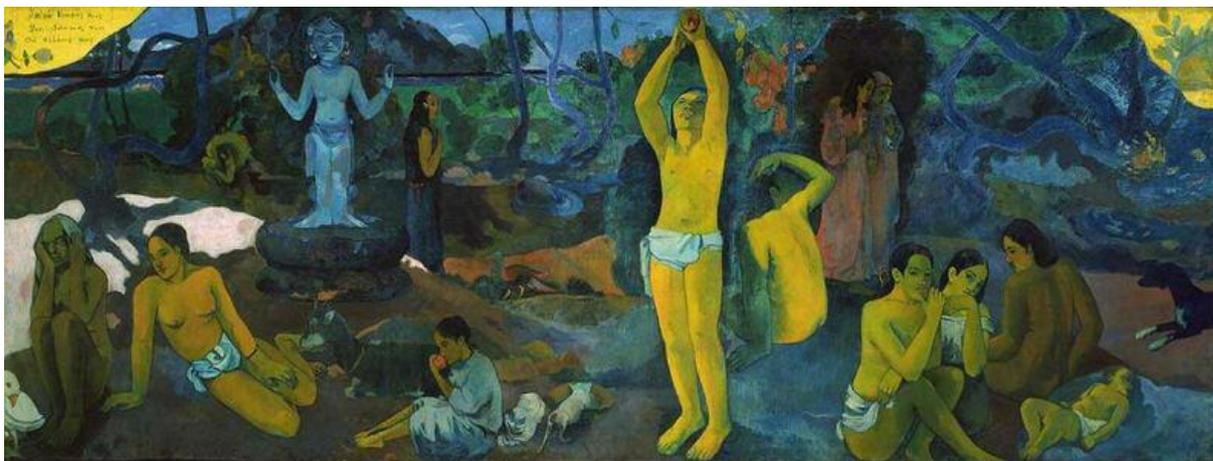
La manière d'en faire la synthèse est au centre de la problématique du SIP. Qui synthétise l'étude ou la connaissance pour que toute l'épaisseur de la donnée soit conservée ? Il semble que seul l'auteur de la donnée puisse le faire sans risque de déformation ou de réduction. Lui seul peut décider de ce qu'il dépose dans la « bibliothèque ».

Un autre impératif du SIP est que les maîtres d'ouvrage acceptent de mettre les données de paysage en particulier les études, à la disposition de tous.

CONCLUSION ET PROPOSITIONS

Les observations de cet atelier rejoignent largement les travaux du groupe de travail. Les propositions figurant en pages 30 à 35 du rapport de synthèse « Vers un système d'information sur les paysages – La donnée de paysage dans tous ses états » s'en trouvent consolidées.

Il est retenu d'initier ce SIP par une « boîte paysage ». Dans cette base documentaire très modeste, il s'agit, d'une part, de commencer par rassembler nos études et expériences que nous jugeons intéressantes de faire partager, capitalisant ainsi nos travaux, choisis pour leur représentativité ou leur intérêt, et avec l'accord des maîtres d'ouvrage. D'autre part, cette matière permet de procéder à des tests de rubricage, d'indexation et de synthèse (notamment pour intégrer des données sensibles). Un appel est lancé pour que chaque paysagiste-conseil de l'État participe à ce travail par le biais du site Web de l'APCE qui servirait laboratoire et de préfiguration.



Particularité de la donnée de paysage : une donnée transcendante proche de l'imaginaire et de la poésie.

Ce tableau de Paul Gauguin nous le confirme. À la fin de sa vie, en 1897, Paul Gauguin se pose les questions suivantes : « D'où venons-nous ?

Que sommes-nous ? Où allons-nous ? » Il y répond par ce tableau.

« Fermez les yeux ! Posez-vous ces mêmes questions ! Petit à petit se dessinent des images, apparaissent un ou plusieurs paysages comme des représentations

mentales. Ouvrez les yeux ! Face à vous le tableau de Paul Gauguin.

La représentation picturale, malgré ses qualités esthétiques, transforme ces questions en des scènes, en paysages organisés, réalistes, qui certes peuvent renvoyer à un imaginaire, mais celui-ci reste très limité et orienté.

Cette saisie réaliste du paysage fait perdre toute l'ampleur de l'imaginaire, tous les possibles, toute la transcendance de la représentation mentale ».

Jean-Pierre Saurin (extrait d'un diaporama diffusé au cours de l'Atelier).

SONDAGE SUR LA DONNÉE DE PAYSAGE ET SA PRODUCTION UNE EXPLOITATION SUR LE TIERS DES PCE

QUESTIONNAIRE ÉTABLI PAR CATHERINE FARELLE, PAYSAGISTE-CONSEIL EN DREAL AQUITAINE ET DREAL HAUTE-NORMANDIE

L'idée était de mettre à profit le séminaire pour connaître la répartition de l'opinion des paysagistes-conseils de l'État sur les questions essentielles réanimées par les réflexions du groupe de travail, à savoir la donnée de paysage et sa production. Évaluer le glissement du paysage vers les champs de la nature (géographie, biodiversité, écologie du paysage...), la tendance à faire entrer la donnée dans une dimension objective, enfin la reconnaissance des documents établis pour produire la donnée, notamment les atlas de paysages.

Trois questions fermées à choix multiples (sous forme de QCM) ont été posées pour défricher ces thèmes.

Résultats et commentaires du sondage par Pascal Aubry, paysagiste-conseil en DREAL Bretagne

Le questionnaire sur la donnée de paysage a été distribué à l'ensemble des paysagistes-conseils de l'État présents au séminaire. 47 paysagistes y ont répondu, ce qui correspond au tiers de l'ensemble des paysagistes-conseils de l'État.

Question 1 - Définition du paysage

✦ 40 % des 47 paysagistes-conseils de l'État considèrent que « le paysage est une portion de territoire dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Cela veut dire que ces paysagistes-conseils de l'État considèrent qu'il n'est pas indispensable que le paysage soit perçu...

✦ 34 % pensent que « le paysage est la représentation que l'on a d'une portion de territoire, puisqu'elle résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Ces derniers sont assez proches de la définition de la Convention européenne du paysage.

✦ Enfin, 26 % considèrent que « le paysage est la représentation d'une portion de territoire telle qu'on la perçoit (en tant qu'individu et/ou population) ».

Cette dispersion est importante. Le fait que près de la moitié des paysagistes-conseils de l'État associe étroitement le paysage au territoire sans notion de perception, individuelle ou collective, reflète la position allemande ou anglaise, qui a valu des débats sans fin pour la définition de la Convention européenne du paysage.



Comment mesurer une donnée subjective ?

« La formule mathématique du ressenti climatique mise au point par les ingénieurs météorologues, nous interroge sur la valeur à accorder à la mesure d'une donnée subjective :

$$R = 13,12 + 0,6215T + (0,3965T - 11,37) \times V^{0,16}$$

R=ressenti, V=vitesse du vent, T=température.

Encore plus étonnant quand certains d'entre eux revendiquent une autre formule :

$$TWC = (0,478 + 0,237\sqrt{V} - 0,0124V)(T - 33) \gg$$

Jean-Pierre Saurin. Image extraite du journal de 20 heures sur A2.

Question 2 - Subjectivité et notion d'œuvre (1)

✦ 33 paysagistes-conseils de l'État sur 47, soit 65 % pensent que le paysage est une donnée sensible et subjective. C'est réconfortant !

✦ 26 paysagistes-conseils de l'État (55 %) pensent que la production en matière de médiation par son regard et ses représentations (écriture, illustrations...) s'apparente ou peut s'apparenter à une œuvre.

✦ 32 paysagistes-conseils de l'État (65 %) pensent que c'est aussi le cas quand ils interviennent physiquement sur le territoire.

Une très large majorité pense donc produire des œuvres, matérielles et immatérielles.

À ce propos, il faut rappeler que nous sommes des maîtres d'œuvre, c'est à dire que nous répondons à la maîtrise d'ouvrage. Nos productions sont une globalité, indissociable de leur contexte et de leur signature en bas.

Question 3 - Exploitation des atlas de paysages (2)

✦ 32 paysagistes-conseils de l'État sur 47 utilisent les atlas dans le cadre de leurs missions.

✦ 29 les utilisent aussi en dehors de leurs missions, dans leur travail quotidien de paysagiste.

✦ Et 9 paysagistes-conseils de l'État sur 47 soit quand même 20 % n'utilisent pas les atlas de paysages...

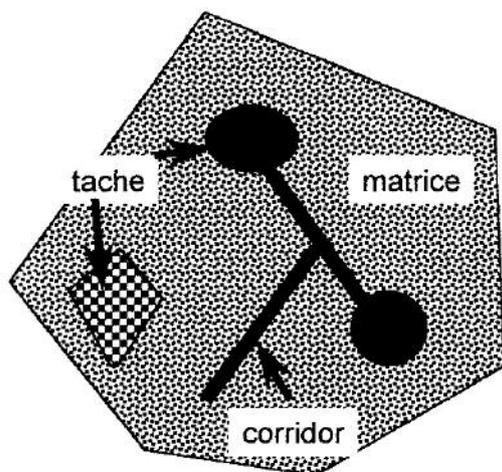
(1) Réponses cumulatives possibles pour les 3 choix.

(2) Réponses cumulatives possibles pour les 2 premiers choix.

ATELIER À VENIR POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE THÈME DE LA RECHERCHE EN PAYSAGE

Animation et rapporteur : Michel Collin, paysagiste-conseil de l'État.

Chercheurs adossés aux écoles de paysage, laboratoires universitaires, appels à recherche lancés par le ministère... la recherche sur le paysage est à la fois multiforme et confidentielle. Les paysagistes-conseils de l'État n'ont pas de vision claire des champs ouverts, des sujets d'études et des productions qui, pourtant, pourraient intéresser leurs missions. Le groupe de travail « Recherche » de l'association des paysagistes-conseils de l'État propose de faire un inventaire des institutions de recherche qui s'intéressent au paysage et d'apporter des axes de réflexion sur les besoins et les apports des paysagistes-conseils de l'État dans ce domaine.



Les éléments de base d'une structure paysagère

Une confusion s'installe entre la donnée de paysage et la donnée de l'écologie du paysage !

« La donnée de l'écologie du paysage n'est pas une donnée de paysage car elle ne tient pas compte de la perception du paysage par les individus. La structure paysagère de l'écologie du paysage, illustrée ci-dessus, n'a rien à voir avec la perception de la structure paysagère du paysage ».

Jean-Pierre Saurin. Image légendée « les éléments de base d'une structure paysagère », extraite de *L'Écologie du Paysage*, Françoise Burel, Jacques Baudry. Ed. Tec&Doc, 2010.



Sébastien George

Claire Alliod

Cécile Dufour

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE COMMUNE APCE-ACE

45

Si, sur le terrain, au sein des services de l'État où ils accomplissent leurs missions, paysagistes-conseils et architectes-conseils travaillent souvent main dans la main sur des problématiques pour lesquelles leur expertise croisée trouve tout son intérêt, c'était la première fois, en cette après-midi du 27 mars 2013, qu'ils se retrouvaient pour une assemblée générale commune. C'est donc ensemble qu'ils ont entendu les encouragements chaleureux de Cécile Duflot, leur ministre de tutelle, pour poursuivre leur travail et participer à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable du territoire.

Les exposés sur les interventions que paysagistes et architectes-conseils mènent ensemble dans les DDT de Seine-Saint-Denis, Mayotte et du Tarn, ont montré la pertinence de leur rapprochement sans masquer les difficultés du terrain. Cette deuxième partie de l'assemblée générale était soumise à la modération bienveillante de Chris Younès, philosophe, chercheuse et spécialiste des questions urbaines.



N'AYONS PAS PEUR DU PAYSAGE



Discours de Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement.

Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis de votre toute première assemblée générale commune. Votre démarche de synergie et de rassemblement ne peut qu'enrichir votre approche et donner davantage d'acuité à votre action. Apprendre à faire un projet ensemble, à parler le même langage, à aborder toutes les questions de façon globale : cela me semble un chantier d'avenir. L'intitulé de mon ministère dit bien que l'égalité n'est pas qu'une valeur abstraite, mais doit constituer une dynamique dont la matérialité prend souche dans les territoires. Nul ne peut dès lors ignorer combien cette question est importante. C'est un sujet cardinal, parce qu'il touche aux conditions même de notre vie commune.

Cette égalité des territoires, j'ai la conviction que vous pouvez y concourir.

Par vos métiers, votre expérience et votre compétence, votre aptitude à la médiation auprès des acteurs, vous êtes particulièrement à même de nous aider à relayer cette ambition. Sachez que nous comptons sur votre créativité et votre indépendance pour remplir votre mission d'accompagnement des collectivités et de conseil de l'État. De quoi est-il question ? Il s'agit avant tout d'une démarche, d'une approche, d'une méthodologie qui permet d'appréhender le territoire dans toutes ses dimensions, aussi bien en termes d'usages que de dynamiques, en tenant compte de la complexité et de l'enchevêtrement des enjeux. En premier lieu, il ne s'agit pas d'aborder le paysage comme une contrainte mais de le considérer comme une ressource. Tout part de là. N'ayons pas peur du paysage.

Je veux rappeler devant vous, qui êtes les ambassadeurs de l'intelligence des paysages, que la complexité doit guider nos pas, pour que la lucidité conduise nos actions. Le paysage, c'est s'attacher à faire des allers-retours entre le détail et la globalité, entre la partie et le tout, entre le particulier et le général pour considérer l'ensemble des paramètres en présence dans une approche transversale. Cela demande le plus souvent de concilier le sensible et le sensé.

Si le paysage est un langage, vous en êtes les zélés grammairiens. Vous nous permettez de le décoder, de le comprendre, d'ordonner notre regard puis, en conséquence, d'y puiser notre vision. Vous nous dites que le paysage fait sens, qu'il a une histoire et une économie, qu'il fait l'objet de luttes et de conflits, et que les rapports que nous entretenons avec lui sont au cœur de notre pacte avec la société.

La multiplication des revendications et des contentieux dans certains domaines relève moins d'une absence d'« intégration paysagère » que d'une absence de prise en compte du territoire et de la société qui l'habite dans son ensemble. Je me répète : je souhaite que le paysage soit davantage perçu comme

une ressource que comme un problème. Il ne doit pas être une variable que l'on appréhende à la fin des projets, mais il constitue au contraire le point de départ de toutes nos réflexions. Expliquer à des promoteurs, sur leurs propres chantiers, que la largeur d'un débord de toit a des conséquences sur l'installation des chauves-souris peut provoquer, au début, un haussement de sourcil. Mais cela installe le dialogue.

Je pourrais vous citer tant d'autres exemples, pour avoir vécu des moments passionnants, où l'on est interpellé avec force, et parfois un rire nerveux par un élu, qui vous explique qu'il avait un magnifique projet de logement social, mais que, la présence d'une tortue cistude à tel endroit empêche la construction de logements pour deux cent cinquante personnes, avec cette question, quasiment inévitable : « alors, madame la ministre : vous préférez reloger les tortues ou les habitants ? »

À la vérité, toute volonté de mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable du territoire, rencontre inévitablement la question des paysages. En particulier les paysages « ordinaires », ceux qui font le cadre de vie des populations. Le cadre de vie, c'est l'espace vécu, l'espace domestiqué, le paysage réorganisé. Pour faire face à la crise environnementale, un nouveau modèle de développement urbain, tourné vers la réutilisation du foncier bâti ou des friches industrielles, tout autant que sur de nouveaux modes de construction est à inventer. Dans cet esprit, des mesures seront donc prises en matière de densité urbaine dans la future loi « urbanisme et logement » afin de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

En tant que conseils après des services, vous avez un rôle majeur à jouer : rôle d'expertise et de pédagogie auprès des services et des collectivités afin d'aider chacun à s'approprier le sujet du paysage et à agir en faveur d'un cadre de vie de qualité. L'objectif est bien d'asseoir et de mettre en œuvre nos politiques sur une culture paysagère partagée garante de l'intérêt général, alors que la démarche paysagère et l'innovation architecturale sont en mesure d'apporter des réponses aux enjeux contemporains.

Votre expertise doit également contribuer aux objectifs ambitieux fixés aux documents de planification urbaine, Scot et PLU, qui doivent permettre chacun à leur échelle et sur leur territoire de relever le défi qui nous est fixé de construire rapidement des logements au plus près des besoins, dans un cadre de vie respectueux de qualité, en limitant la consommation d'espace.

Les documents d'urbanisme doivent interroger la constructibilité des terrains, les possibilités de renouvellement urbain et faire émerger une nouvelle conception de la densité, qui prenne en compte la jouissance de l'environnement comme bien commun, et embrasse l'aménité comme une question relevant de l'intérêt général. Il existe un droit au paysage, qui est en fait un droit à l'épanouissement individuel dans l'équilibre collectif. Favoriser la ville durable et compacte, c'est un défi aussi bien dans les petites communes rurales que dans les agglomérations

importantes car c'est aussi assurer une mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle, et une certaine solidarité au travers de la présence d'équipements et d'espaces mutualisés. Cela nécessite un accompagnement fort des collectivités par les services de l'État, épaulés par leurs conseils, pour faire évoluer les positions respectives et ne pas continuer à opposer la nécessaire densification, ou intensification urbaine, avec les objectifs de préservation et de mise en valeur. Il faudra aussi accompagner nos partenaires sur le changement d'échelle à opérer pour traiter les questions urbaines, en dépassant les limites des communes et en travaillant ensemble sur les territoires de projet que sont les intercommunalités qui, demain, seront porteuses des PLU communautaires. C'est le sens du projet de loi urbanisme et logement que je présenterai au parlement cet été et dont la réussite dépendra de la capacité de tous les acteurs à comprendre les enjeux urbains portés par la ville durable. Aussi, et avec mes collègues Delphine Batho et Aurélie Filippetti, nous comptons sur vous pour promouvoir sur le terrain, auprès des services de l'État et de ses partenaires, le droit de chaque habitant de notre pays à un cadre de vie et des paysages de qualité.

En conclusion, je veux dire ceci. Vous avez épousé de nobles carrières. Preuve en est, vos associations participent à des évaluations et expertises précieuses sur les grands enjeux relatifs à la qualité des territoires et du cadre de vie. Soyez en vivement remerciés, et que soit souligné votre rôle dans l'amélioration permanente de notre intelligence collective des enjeux du paysage.

Je vous remercie.

HISTORIQUE ET DE LA PHILOSOPHIE DES MISSIONS DE CONSEIL



Intervention de Catherine Bergeal, conseil réseaux d'expertise rattachée à la direction générale de la direction du logement et de la nature (DGALN), sous tutelle des ministères METL et MEDDE.

Les architectes-conseils de l'État ont été créés en 1950 par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Les paysagistes-conseils, ont vu le jour beaucoup plus tard, en 1993 seulement, mais sur le même modèle que leurs collègues architectes. Les ministères en charge de l'Environnement et de l'Architecture ont conservé ou développé ces fonctions dans leurs propres services au gré des transferts des attributions ministérielles : pour l'architecture par exemple, entre les ministères de l'Urbanisme et de la Culture ; pour le paysage, entre l'Environnement, puis l'Écologie pour revenir aujourd'hui à un grand ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Le caractère interministériel de la fonction a été conservé, avec des conseils de l'État à la Culture, à l'Écologie et, demain j'espère, à l'Agriculture. Cette approche interministérielle des fonctions et des parcours professionnels, sans disparité de traitement et de conditions d'exercice au sein des services de l'État fonde, selon moi, l'identité des architectes et des paysagistes-conseils.

Deux associations professionnelles existent, subventionnées par leurs ministères de tutelle. Le Corps des architectes-conseils fédère et représente 130 architectes, l'Association des paysagistes-conseils de l'État fédère et représente 140 paysagistes. Ces associations constituent des lieux d'échange des pratiques professionnelles et organisent chaque année un séminaire de réflexion.

La création du grand ministère en charge de l'Écologie, de l'Aménagement et du Développement durable en 2007, puis la réorganisation générale des services de l'État en 2010 ont conduit à rapprocher et à mieux coordonner les fonctions des conseils. C'est tout l'enjeu de la circulaire que je présente depuis quelques années et que nous essayons de mettre en œuvre aujourd'hui. Cette capitalisation et cette coordination concernent aujourd'hui les services déconcentrés (en DDT, DREAL, DEAL pour l'Outremer) et également les services centraux, où il y a encore beaucoup de travail à faire. En effet, s'il y avait, il y a quelques années, des conseils à la direction des routes, aujourd'hui, il n'y en a plus qu'à la DGALN (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature). Nous travaillons actuellement à promouvoir de nouveau la fonction à la direction des routes et à la direction des risques qui testeront cette année les fonctions de conseil (l'accord a été pris tout récemment).

Aussi, la mobilisation accrue des conseils reste encore à promouvoir, même si beaucoup de progrès ont été réalisés. Ce système est, dans l'administration, absolument original et même une curiosité en termes de gestion et de partenariat « public/privé ».

Les compétences spécifiques des généralistes de l'aménagement et du cadre de vie que sont les paysagistes-conseils de l'État et les architectes-conseils de l'État peuvent faciliter une approche intégrée des politiques à inscrire dans les territoires, comme la ministre vient de vous le rappeler. Contrairement à une mobilisation ponctuelle d'expertise, la permanence des missions des paysagistes-conseils de l'État et des architectes-conseils de l'État et l'expérience acquise facilitent l'exercice et le dialogue au sein des services, mais, plus largement, avec les élus et les différents acteurs des territoires. Aussi, les compétences des conseils sont, pour moi, un véritable capital en termes de ressources humaines et professionnelles à faire prospérer :

- ✦ pour mieux conduire et évaluer les politiques à mener ;
- ✦ pour renforcer des liens entre le public et le privé ;
- ✦ pour promouvoir la mise en œuvre des différentes réformes (Grenelle, hier, transition écologique et équité des territoires aujourd'hui).

Mais les domaines sont toujours les mêmes : l'habitat, la biodiversité et les enjeux énergétiques notamment, qui sont les trois grands thèmes que notre ministère porte, et je rajouterais l'architecture pour mes collègues du ministère de la Culture. Ces fonctions, selon moi, sont très originales, permettent un décloisonnement des acteurs et des cultures professionnels, en associant ce que vous êtes : des maîtres d'œuvre essentiels à la promotion d'un aménagement de qualité du cadre de vie, dont le pilotage est assuré par la direction à laquelle je participe, la DGALN, qui est la direction technique en charge de cette ambition et qui est l'interlocutrice privilégiée des DDT et des DREAL pour leur mise en œuvre.

BINÔMES PCE/ACE RETOUR D'EXPÉRIENCES

**En Seine-Saint-Denis,
avec Jean-Paul Philippon, ACE, & Michel Collin, PCE**



Les vacances d'architecte-conseil et de paysagiste-conseil de Jean-Paul Philippon et Michel Collin

en Seine-Saint-Denis sont organisées en duo. Leur vision commune du territoire, le regard croisé qu'ils portent sur les projets sont des facteurs d'enrichissement et d'appréciation de leurs conseils.

✦ JEAN-PAUL PHILIPPON

La découverte commune des lieux est un des aspects intéressants de notre travail en binôme, surtout sur un territoire comme la Seine-Saint-Denis, difficile à appréhender, car extrêmement complexe et terriblement malmené par les infrastructures.

Dans ce contexte, peu à peu, on découvre qu'il y a des lignes de force qui apparaissent, des fleuves bien sûr, la Seine, la Marne, des canaux, des infrastructures très fortes et puis la couronne des forts, par exemple, qui donne un sens à ce paysage et des vues lointaines vers Paris. C'est ainsi que l'on se construit peu à peu une image mentale du lieu.

Et quand notre mission nous amène à approcher des projets (CDT, projets ANRU, PLU), il s'agit de voir comment notre vision du territoire et les projets peuvent éventuellement coïncider.

Malheureusement, ce que nous percevons le plus souvent, c'est le manque de diagnostic et de créativité de ces projets. Dans le cadre des PLU, il y a très fréquemment, autant dans les territoires urbains que ruraux, une inadéquation entre les objectifs qui sont annoncés, objectifs souvent très louables de mixité, de réorganisation d'un territoire avec un peu plus de densité... et un règlement qui contredit ces intentions.

Dans les CDT, c'est la même chose. Quelle que soit l'échelle des projets sur lesquels nous avons à intervenir, nous formulons souvent le même type de critiques.

✦ MICHEL COLLIN

Pour un paysagiste, cela peut paraître paradoxal de s'intéresser passionnément à un territoire urbain que celui de la Seine-Saint-Denis. Habituellement, les travaux des paysagistes cherchent à transpercer l'espace urbain pour aller chercher des horizons de nature, des fleuves, des coteaux, des forêts. En Seine-Saint-Denis, il n'y en a pas beaucoup, mais quand il y en a, on s'en sert. Mais leur absence relative m'a conduit avec Jean-Paul, et c'est tant mieux, à regarder les choses différem-

ment et à découvrir d'autres horizons. Car la Seine-Saint-Denis est d'abord un territoire souffrant.

On a parlé tout à l'heure d'équité et madame Duflot a parlé aussi de diversité. Mais, en Seine-Saint-Denis, la diversité est parfois une maladie. Les morceaux de territoire se heurtent violemment, certaines infrastructures sont des fractures et certaines populations souffrent d'un isolement tout à fait dramatique.

Par conséquent dans cet environnement, il me semble que la qualité d'un cadre de vie quotidien et l'existence d'une mobilité possible là où il n'y en a pas sont devenues un horizon de paysage.

Le fait de reconstituer une continuité de territoire, là où il est disloqué, morcelé, déchiré en morceaux de manière dramatique – je le répète –, d'essayer de trouver ce qui, dans l'espace public et dans les modes de transport, peut reconstruire un tissu continu, devient un horizon de paysage.

La diversité dans le sens de « morceaux » de territoire est, en Seine-Saint-Denis, non féconde, car synonyme de formes urbaines banalisantes, qui se ressemblent toutes. Les populations ont des difficultés à se projeter dans ces lieux, leur cité ressemblant à d'autres cités.

C'est donc devenu un horizon de paysage de penser qu'un lieu va devenir un vrai lieu, différent d'un autre, de s'affranchir de cette banalité pour trouver quelque chose qui fasse vraiment paysage.

La notion de paysage telle qu'elle est pratiquée en Seine-Saint-Denis est plus ample, peut-être. Elle n'ignore pas le fait urbain et est aussi très attachée à la façon dont le territoire est vécu. Bien sûr, on continue de servir et on se sert beaucoup – c'est très efficace – des horizons de nature. La Seine est en train, par exemple, de construire des liens territoriaux presque aussi forts que ceux créés par le tramway. Des collectivités qui ne travaillent pas facilement ensemble sont en train de se rassembler sur la notion d'un ensemble de forêts à l'est du département.

Les horizons de nature sont donc efficaces mais aujourd'hui, dans ma pratique, ils sont enrichis maintenant d'horizons beaucoup plus humains.

À Mayotte, avec Jean-François Jodry, ACE, & Marc Claramunt, PCE



L'architecte et le paysagiste-conseil de l'État n'interviennent à Mayotte que depuis 2011.

En duo, deux années d'acclimatation nécessaires pour comprendre un territoire, un contexte sociologique et institutionnel hors du commun.

✦ JEAN-FRANÇOIS JODRY

Mayotte est un territoire, un confetti perdu dans l'océan Indien. Nos missions sont accomplies depuis un an et demi seulement. Les deux postes de conseil, architecte et paysagiste, ont été créés ex nihilo en janvier-février 2011.

Mayotte est une île qui a émergé du fond des abîmes de l'océan il y a juste cinquante mille ans. Elle appartient à l'archipel des Comores et se situe entre Madagascar et l'Afrique, dans le golfe du Mozambique.

Dans un archipel, la terre est vue d'une île à l'autre. Et dans cet archipel, il y en a une dont le destin a été de devenir un département français. C'est une histoire un peu curieuse qui remonte à deux ans seulement.

DES PAYSAGES DE CARTE POSTALE

Mayotte fait 370 km², soit deux fois l'île d'Oléron. Deux conseils pour une superficie pareille, cela peut paraître beaucoup, mais le besoin est considérable.

L'île, c'est une double barrière corallienne d'environ 160 km linéaires qui donne naissance à un lagon exceptionnel, en forme d'hippocampe, l'un des plus beaux et des plus grands du monde, où évoluent des baleines à bosse, des tortues, etc. Mayotte, ce sont aussi des belles plages, des cocotiers, des baobabs qui mettent les pieds dans l'eau de mer... une vraie carte postale idyllique.



Vue satellite de l'île de Mayotte

AU-DELÀ DE LA CARTE POSTALE, DES RÉALITÉS HUMAINES DIFFICILES
Mais Mayotte, c'est aussi des hommes et, à côté de la qualité environnementale de l'île, les difficultés de son occupation humaine.

La population a une croissance très rapide : de 185 000 habitants il y a cinq ans elle est passée à 225 000 au dernier recensement, avec plus de 50 % de moins de 18 ans et des problèmes de scolarisation phénoménaux. Plus d'un tiers de cette population est constitué de personnes sans papiers. Trois mille enfants sont sans parents et se baladent dans l'île, car leurs parents sont reconduits à la frontière sans eux. Tout cela interroge.

Les premières traces de l'homme, tardives, remontent au milieu du xv^e siècle. Ce sont des populations qui sont venues du Yémen, de l'Iran, de Madagascar... Il y a donc trois origines ethniques et cultures qui se sont mêlées sur environ cinq siècles pour créer un melting-pot donnant naissance à des coutumes différentes, et à trois langues parlées quotidiennement, dont le français.

La polygamie a été interdite par la loi en 2003, mais elle perdure. Il y a 95 % de musulmans, très peu de minarets, car les mosquées sont des maisons. Ils pratiquent un islam sunnite tolérant, avec beaucoup de confréries. Les rapports ne sont pas tendus, mais c'est un monde fait de différences.

Tel est donc le cadre dans lequel nous émettons nos conseils. Aussi, débarquant de Paris, il nous a d'abord fallu un peu de temps pour nous accoutumer, comprendre, regarder et se taire. Face aux élus, aux collectivités, aux habitants, mais aussi face à l'administration et quand nous devons émettre des avis, nous les pesons soigneusement.

L'administration se questionne énormément. Elle émerge, elle aussi, d'une période post-coloniale. Il y a encore 30 à 40 ans, le préfet faisait tout, régissait sur tout. C'était le gouverneur de l'île. Et l'on passe à la RGPP, tout cela en système accéléré. D'un côté, une population qui est traumatisée par cette accélération et qui digère cela, et de l'autre côté, l'administration qui se pose beaucoup de questions.

Depuis deux ans, nos conseils sont donnés en commun. Il n'y a pas du tout de préséance ou de domaines spécifiques à l'un ou à l'autre. Les sujets sociaux sont tellement importants que nos avis ont besoin d'être totalement échangés avant d'être exprimés. Nos rapports annuels sont eux aussi communs.

✦ Marc Claramunt

DES MISSIONS DE CONSEIL COMMUNES
DANS UN CONTEXTE HORS DU COMMUN

Concernant notre travail en commun, le cas de Mayotte est un peu exceptionnel. C'est un territoire petit, circonscrit. Le voyage en avion dure quatorze heures. Aussi, nous avons une sorte d'obligation d'efficacité une fois sur place, une semaine tous les deux mois. Nous avons un planning extrêmement tenu, avec des référents locaux extraordinairement efficaces. Notre action commune est liée aussi à la contrainte géographique qui nous oblige à être dans la même voiture, dans

les mêmes déambulations, dans les mêmes connaissances du territoire. Nous avons l'avantage aussi de nous connaître depuis assez longtemps et l'un et l'autre pouvons parler de paysage et d'architecture. Nous arrivons assez facilement à nous mettre d'accord. Ainsi nous avons remarqué que, sur certains sujets sur lesquels nous n'étions pas, au départ, d'accord, comme le front de mer par exemple, nous évoluons. Nous avons aussi chacun des sujets qui nous tiennent très à cœur, ce qui est bien.

L'organisation de nos missions et nos rapports avec les services publics sont spécifiques. Ils n'ont rien à voir avec aucun autre département français. Le poids des institutions publiques y est très fort (le préfet, le SGAER [secrétaire général des affaires économiques et régionales] qui est sous-préfet, le DEAL). Le vice-rectorat a aussi un poids très important car, compte tenu de la jeunesse de la population, l'éducation correspond au poste de dépenses le plus important de l'île. C'est une priorité : il faut assurer 2 000 classes de secondaire par an à Mayotte.

Aussi, avons-nous des difficultés à faire prendre en compte des considérations de paysage et d'architecture quand il faut construire un nouvel établissement scolaire. Les raisons données sont souvent qu'il n'y a pas d'autre possibilité, que l'on sait que ce qui est fait n'est pas bien, mais qu'il n'y a pas de foncier disponible. Nous essayons peu à peu de modifier ce type d'habitudes un peu lourdes.

À Mayotte, la culture du paysage, l'attention au paysage n'existent pas. Les préoccupations environnementales dominent. Mayotte est le département le plus dense de France, à plus de 580 habitants au kilomètre carré, un espace dit « naturel » qui est, en fait, un espace cultivé où l'on trouve des bananiers, du manioc... avec une agriculture qui n'a rien à voir avec celle de la métropole. Dix-sept communes sans intercommunalités, des hameaux ou villages satellites très différents les uns des autres, des territoires que l'on a du mal à comprendre... Par exemple, sur la même commune peuvent se trouver trois ou quatre villages avec des langues différentes.

Par conséquent, à chaque fois que nous devons travailler sur ces territoires, nous devons toujours remettre en question nos habitudes de pensée...

✦ Jean-François Jodry

À Mayotte, notre temps est compté. Nous touchons à tout. C'est formidable et excessivement intéressant. Vis-à-vis des services de l'État, notre parole est assez libre, nous nous permettons de relever des points de dysfonctionnement, des points contradictoires ou des pistes qui pourraient être de meilleurs investissements en temps ou en argent. Notre DEAL qui était un peu sceptique la première année, termine sa lettre de mission de l'année suivante en écrivant : "Plus généralement, je vous rappelle votre liberté de ton dans les limites raisonnablement induites par votre lien avec l'État".

**Dans le Tarn,
avec Patrick Céleste, ACE, & Philippe Cadoret, PCE**



La quête d'une identité perdue des villes et des villages est au centre des missions confiées au paysagiste et

architecte-conseil d'un territoire rural comme le Tarn. Mais Patrick Céleste fait le constat d'une altération sans retour des paysages, à partir de laquelle il s'agit d'inventer une nouvelle esthétique.

✦ **Patrick Céleste**

Il me revient de parler (seul car mon partenaire paysagiste-conseil est absent aujourd'hui), des départements ruraux, celui du Tarn en l'occurrence.

Mais je vous invite déjà à réfléchir à ce thème qui, d'une certaine manière, est tout à fait inapproprié. On parle de département rural, là où, comme ailleurs en France, il ne doit y avoir que 3 ou 4 % de paysans. Le reste de la population de ce département, comme vous et moi, travaille en col blanc, dans le conseil, les services, le petit commerce, etc. Il y a aussi beaucoup de fonctionnaires.

Dans ce département, toutefois, de nombreuses communes rurales existent, dans la mesure où elles ont un clocher plus ou moins roman, un petit noyau autour de ce clocher, une place où il fait encore bon jouer aux boules et quelques maisons et belles demeures. Il y a aussi de très grands et très beaux paysages aussi, Gaillac, la montagne Noire...

LA PERTE D'IDENTITÉ, LA MALADIE DES TERRITOIRES DIT RURAUX

Mais, d'une certaine façon, le Tarn, c'est essentiellement une myriade de petites communes qui sont saisies d'une grande maladie : la maladie de la perte d'identité.

Évidemment, pendant des années et des années, ces communes ont pratiqué la fuite en avant du lotissement sans cesse répété... Dans un premier temps, les vendeurs de terrain sont principalement les agriculteurs. Mais, petit à petit, la population de cols blancs se retrouve à la tête des mairies.

Certaines communes périphériques qui accaparent la demande de logement à coup de lotissements, perdent aussi totalement leur identité et nous demandent de faire en sorte de la reconstruire ou d'en trouver une nouvelle.

D'autres communes plus importantes, comme Mazamet, Castres ou d'autres, dont le rayonnement reste local, voient leurs centres-villes désertés. C'est vrai qu'ils ont tout fait pour que leurs rocadés accueillent toutes les « boîtes à chaussures » dans des zones d'activités qui, elles aussi, sont en déshérence. Les élus se rendent compte qu'elles n'intéressent plus grand monde et sont en perte de vitesse. Et cette périphérie désastreuse a accaparé d'une certaine façon toute l'énergie des villes qui ont perdu de surcroît leur identité.

Et c'est à nous, paysagiste-conseil et architecte-conseil, qu'on demande de trouver les moyens de redynamiser leurs centres-villes.

TRAVAILLER SUR L'ORDINAIRE

Notre direction a fort intelligemment pensé qu'il était nécessaire que nous nous regroupions de temps en temps et que, sur la moitié des missions, l'architecte-conseil et le paysagiste-conseil soient ensemble pour constituer une parole commune, un diagnostic commun et des conseils communs.

Ensemble, paysagistes-conseils de l'État et architectes-conseils de l'État, nous faisons du terrain, avec la DDT : nous parlons avec les maires, les élus, les maîtres d'ouvrage, les architectes locaux... Nous faisons pour le mieux, sans produire des chefs-d'œuvre, et en essayant d'éviter le pire. Je trouve cela très bien de travailler sur l'ordinaire des choses et sur un certain état de médiocrité.

Enfin, nous essayons de laisser des traces, notamment dans des moments plus forts, comme la préparation de colloques.

En 2011, nous avons organisé un colloque rural, dans le sens où son rayonnement était local. Il s'intitulait « Bourgs, villages et hameaux ». Y étaient invités des universitaires.

Nous en préparons un autre qui s'appelle « Retour en ville » qui doit avoir lieu le 4 avril.

J'y donnerai des exemples de retour en ville réussi, et y seront abordées les questions des transports en commun, de l'accès aux soins (présence des infirmières, des médecins), des services, de la possibilité de revitaliser le tissu commercial. On y parlera de navetteurs, de choses tout à fait ordinaires, qui ne seront pas évoquées sous l'angle des problématiques architecturales ou paysagères, mais sous celui de la vie quotidienne.

Voilà à quoi ressemble notre travail et il est assez passionnant, car les gens avec lesquels nous travaillons sont extrêmement chaleureux. Mais, bien évidemment, nous n'avons pas pour autant arrêté la vague des lotissements faits par les géomètres, pour des populations très contentes d'avoir un pavillon de banlieue abominable : il faut faire avec.

J'en suis arrivé à considérer les paysages du Tarn comme définitivement altérés. Les CAUE, de leur côté, font très bien leur travail mais portent sur le monde un regard nostalgique. Car en réalité, tout est dégingué. Il y a des pylônes et des autoroutes partout, des entrées de ville abominables...

Il nous revient d'inventer une nouvelle esthétique sur cette base.

LA MÉTAMORPHOSE



Synthèse de Chris Younès

Qu'est-ce que conseiller ? Qu'est-ce que travailler, penser ensemble ? Jusqu'où aller dans la transversalité ? Quels avantages et limites à une coopération accrue des architectes et paysagistes-conseils sur les territoires ? Quels sujets et thèmes communs ? Autant de questions soulevées lors du débat que le rapprochement amorcé entre les deux associations devrait pouvoir creuser.

J'ai été extrêmement intéressée de vous écouter et j'ai noté quelques points qui m'ont frappé et qui font écho finalement à mon travail, car je suis très engagée sur la question des milieux habités.

Qu'est-ce que conseiller ? Tous les métiers ont une part de conseil, mais cette notion est très ambiguë, car elle porte en elle à la fois le pouvoir de donner à voir les choses, et aussi de prendre des décisions.

Dans ce cadre, cette rencontre aujourd'hui est-elle un état de fait ? Vis-à-vis du contexte incertain et de grand désarroi, y a-t-il une injonction ministérielle d'être beaucoup plus collaboratif, interdisciplinaire, interprofessionnel ?

Est-ce qu'on fournit mieux son conseil quand on travaille à deux ? La concurrence qui était habituelle et historique entre les architectes-conseils et les paysagistes-conseils semble s'être atténuée. Le conseil ne semble pas l'enjeu de la concurrence.

Alors, face à ces nouveaux défis dont on nous parlait tout à l'heure : la transition écologique, la transition énergétique, la question de l'égalité et l'équité des territoires, etc., ce travail collaboratif des conseils peut-il aider ?

Pour essayer d'être plus performants en tant que professionnels, l'idée est de penser ensemble, co-penser pour mieux comprendre un milieu, et d'arriver à se déshabituer des frontières qu'on s'est établies (alors qu'on y est condamné à l'université). Or, cet après-midi, je n'ai pas perçu cette séparation. Je me suis donc demandé si c'était pour co-penser, co-agir. Au fond, diriez-vous qu'il y a une métamorphose du conseil ?

Pendant longtemps, moi qui habite à Clermont-Ferrand, j'ai beaucoup travaillé avec l'ancienne DDE. J'ai assisté à sa déconfiture à partir du moment où elle a dû devenir davantage conseil que prescripteur. J'ai senti un passage très difficile.

Aussi, c'est intéressant de voir des architectes, qui ont l'habitude de faire, de projeter, devenir conseils. Est-ce très différent ou très semblable quand on est architecte-conseil ou paysagiste-conseil, et cela participe-t-il d'une métamorphose ?

De Nantes à l'estuaire, les rives s'éloignent l'une de l'autre et la Loire s'ouvre progressivement vers l'immense océan.



AUTEURS ET DROITS

Les textes et les images de ce document sont uniquement destinés à cette brochure. Leur reproduction pour d'autres propos est interdite.

La version numérique de cet ouvrage est consultable en ligne sur le site des paysagistes-conseils de l'État : www.paysagistes-conseils.org

La responsabilité éditoriale incombe à l'ensemble du bureau de l'Association des paysagistes-conseils de l'État élu pour l'exercice 2013.

Tous les textes ont été rédigés par Monique Chauvin, journaliste, sauf ceux dont l'auteur est explicitement spécifié ci-dessous :

- ✦ p. 3-4 : Sébastien Giorgis, président de l'association des paysagistes-conseils de l'État en 2012-2013 ;
- ✦ p. 8-9 : Catherine Soula, présidente de l'association des paysagistes-conseils de l'État en 2013-2014 ;
- ✦ p. 34 : Stéphanie Dupuy-Lyon, sous-directrice de la qualité du cadre de vie, DGALN, ministères MEDDE et MELT ;
- ✦ p. 39 : Catherine Farelle, PCE DREAL Aquitaine et DREAL Haute-Normandie ;
- ✦ p. 46-47 : Cécile Dufлот, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement.

La mise en pages a été réalisée par Florence Morisot, paysagiste et photographe.

La relecture a été assurée par Thérèse Grandvoinet, correctrice.

Toutes les photographies, sauf celles mentionnées ci-dessous, sont de Florence Morisot © APCE / F. Morisot 2013 :

- ✦ p. 3 : © Sébastien Giorgis PCE
- ✦ p. 4 : Image satellite extraite du site Googlemap
- ✦ p. 9 à gauche : Carte du bassin de la Loire. Extraite du document stratégique interrégional pour la poursuite du plan Loire grandeur nature sur la période 2007-2013
- ✦ p. 9 à droite : photo de la Loire © CEN Centre
- ✦ p. 10 : Schéma de l'évolution de la géométrie de la Loire de 1750 à nos jours, extrait du site www.loire-estuaire.org
- ✦ p. 11 : Image extraite du site www.loire-estuaire.org
- ✦ p. 13-14 : Illustrations extraites du site www.corela.org © CORELA 2007. Illustrations Soazig ZZ
- ✦ p. 16 : Les deux photos © Catherine Soula
- ✦ p. 16 : Carte réalisée par Catherine Soula, PCE DRIEE. Extraite d'une étude pour le programme de coopération européenne Parkatlantic, pilotée par la Ville d'Angers
- ✦ p. 17 : Plan extrait du site de la Ville d'Angers
- ✦ p. 19-20 : Les trois cartes extraites de site Scot.métropole.nantessaintnazaire.fr
- ✦ p. 21 : Vue sur Nantes vers 1868 – Lithographie colorée d'Hugo d'Ales, Nantes, musée Dobrée. Image extraite du livre *Estuaire Nantes-Saint-Nazaire – Écométropole mode d'emploi* d'Ariella Masboungi, Éd. Le Moniteur, octobre 2012
- ✦ p. 22 : Plan-guide d'Alexandre Chemetoff et deux vues aériennes de l'île de Nantes extraites des sites www.wikipédia.net et www.francismizio.net
- ✦ p. 25 : Les deux photos en haut et celle au milieu à gauche © Annick Jung-Chapel, PCE DDT Côte-d'Or
- ✦ p. 35 : © Jean-Pierre Saurin, PCE DREAL Midi-Pyrénées
- ✦ p. 35 : © Jean-Pierre Saurin, PCE DREAL Midi-Pyrénées
- ✦ p. 41 : *D'où venons nous ? Que sommes nous ? Où allons nous ?* Peinture de Paul Gauguin
- ✦ p. 42 : © Jean-Pierre Saurin. Image extraite du journal de 20h sur A2
- ✦ p. 43 : Schéma extrait de *L'Écologie du paysage*, Françoise Burel, Jacques Baudry, Éd. Tec&Doc, 2010
- ✦ p. 47 : © Catherine Bergeal
- ✦ p. 48 : © J.-P. Philippon, ACE et © M. Collin, PCE
- ✦ p. 49 en haut : © J.-F. Jodry, ACE et © M. Claramunt, PCE
- ✦ p. 49 en bas : Image satellite extraite du site Googlemap
- ✦ p. 51 : © P. Céleste, ACE et © P. Cadoret, PCE
- ✦ p. 52 en haut à gauche : Photo extraite du site www.gerphau.archi.fr

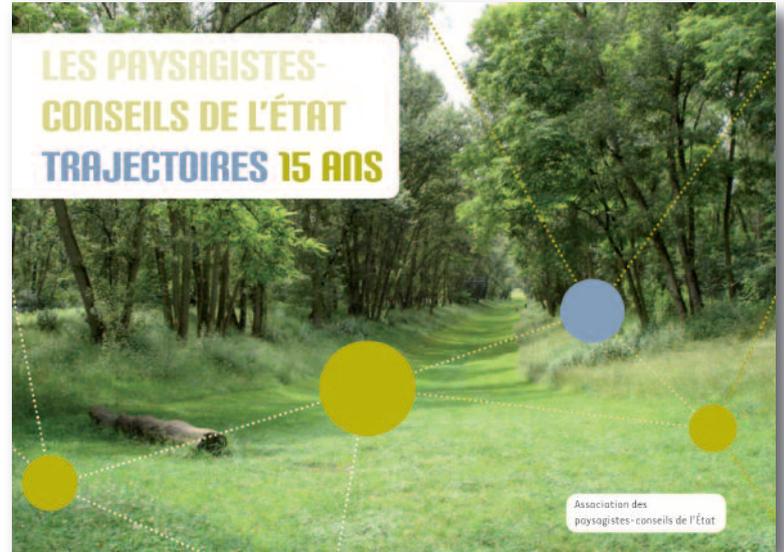




Depuis 1993, date à laquelle a été créée leur fonction, les paysagistes-conseils de l'État exercent leur activité à raison de deux jours par mois dans les directions départementales du territoire (et de la mer) (DDT(M)) de tous les départements de la métropole et de l'outre-mer. Plus récemment, le ministère de l'Écologie a souhaité bénéficier de leurs compétences pour assister les directeurs régionaux

de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Placés sous l'autorité des préfets, leur rôle consiste à éclairer les différents acteurs de l'aménagement sur l'évolution de la qualité des paysages urbains et ruraux. Ils sont également présents auprès des services centraux du ministère de l'Écologie et du ministère de la Culture.

L'association des paysagistes-conseils de l'État publie chaque année ses actes de séminaire et régulièrement ses travaux de recherche.



En 2011, pour fêter ses quinze ans d'existence, l'APCE a édité un ouvrage 1995-2010 // Un point d'étape.

